
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Mercredi 4 décembre 2002, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M^{mes} Barbara Cramer, Alice Ecuillon, Sophie Fischer, M. André Fischer, M^{me} Micheline Gioiosa, MM. Jean-Marc Guscetti, François Henry, M^{me} Vanessa Ischi Kaplan, MM. Pierre Losio, Jean-Pierre Lyon, M^{me} Sandrine Salerno, M. Daniel Sormanni, M^{me} Marie Vanek et M. René Winet.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 novembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 3 décembre et mercredi 4 décembre 2002, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Gérard Deshusses, Sami Kanaan, M^{mes} Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno, renvoyé en commission le 26 janvier 2002, intitulé: «Règlement du Conseil municipal: pour une organisation efficace des rapports de commission» (PA-16 A)¹.*Troisième débat*

La parole n'étant pas demandée, l'arrêté tel qu'il a été amendé au deuxième débat est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de neuf de ses membres,

¹ Rapport, 3312.

arrête:

Article premier. – Un nouvel article 126 bis est introduit dans le règlement du Conseil municipal comme suit:

«Art. 126 bis. – Rapporteurs

»1. Un rapport doit être rendu au plus tard dans les trois mois qui suivent la fin du traitement de l'objet par la commission saisie pour cet objet, sous peine de suppression du droit aux jetons de présence de rapporteur. La commission peut autoriser une prolongation du délai en cas de force majeure (maladie, accident), sur demande du rapporteur.

»2. Si un rapporteur quitte la commission concernée avant la fin du traitement de l'objet pour lequel il est nommé, la commission doit nommer tout de suite un nouveau rapporteur pour ce même objet.

»3. Si un membre du Conseil municipal démissionne en cours de législature, n'est pas réélu ou décède, les rapports dont il était responsable mais qu'il n'a pas rendus à ce moment-là doivent être réattribués tout de suite par les commissions concernées. Les membres du Conseil municipal devenant rapporteurs dans ces circonstances bénéficient des jetons liés à ces rapports et de l'appui du Secrétariat du Conseil municipal et du département concerné pour la reconstitution du dossier. La commission fixe le délai de reddition du rapport.»

Art. 2. – Un nouvel article 143 bis est introduit dans le règlement du Conseil municipal comme suit:

«Art. 143 bis. – Jetons de présence pour rapporteurs

»1. Les jetons de présences dus aux rapporteurs ne sont versés qu'à la reddition du rapport.

»2. Si un changement de rapporteur a lieu pour cause de rapport non rendu dans les délais (art. 126 bis, al. 1) ou de départ du Conseil municipal (art. 126 bis, al. 3), le nouveau rapporteur reçoit les jetons de présence dus.»

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Gérard Deshusses, Sami Kanaan, M^{mes} Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno, renvoyé en commission le 26 janvier 2002, intitulé: «Règlement du Conseil municipal: pour une transparence des liens d'intérêts du Conseil municipal» (PA-17 A)¹.

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, l'arrêté tel qu'il a été amendé au deuxième débat est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (1 opposition).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de quatre de ses membres,

arrête:

Article premier. – Un nouvel article 4 bis est introduit dans le règlement du Conseil municipal comme suit:

«*Art. 4 bis.* – Liens d'intérêts

»Préalablement à la prestation de serment, tout membre du Conseil municipal est tenu d'annoncer dans un registre public prévu à cet effet au Secrétariat du Conseil municipal ses liens d'intérêts (participation à des organes décisionnels d'entreprises, de fondations, d'associations et d'autres organisations).

»En cours de législature, tout changement doit être annoncé spontanément.»

Art. 2. – La présente disposition entre en vigueur au début du semestre suivant son adoption (1^{er} juillet ou 1^{er} décembre). Dès l'entrée en vigueur, le bureau du Conseil municipal veillera à ce que ce registre soit créé et à ce que tous les membres du Conseil municipal y fassent leur déclaration.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

¹ Rapport, 3327.

5. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Appartements «sans clause sociale»: une nouvelle politique du logement social de la Gérance immobilière municipale?» (P-37 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Virginie Keller Lopez.

Cet objet a été étudié par la commission du logement, présidée par M. Gérard Deshusses, lors des séances des 19 février, 5 et 19 mars, 2 avril, 7 et 22 mai, 11 et 18 juin 2001. La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour ses notes de séance.

Texte de la pétition

C'est avec inquiétude que les associations soussignées ont constaté dans l'annonce parue dans la *Tribune de Genève* du 12 décembre 2000 (voir annexe) que certains appartements de la Ville de Genève, jusque-là subventionnés, sont maintenant mis en location en loyer libre ou «sans clause sociale».

Que signifie la dénomination «sans clause sociale»? En effet, nous n'avions pas connaissance de cette catégorie d'appartements jusqu'à l'annonce susmentionnée.

Sur quelles bases légales et selon quels critères les appartements sociaux de la Ville de Genève deviennent-ils des logements à loyers libres?

Quel organe est chargé de ces changements d'affectation, et qui avalise ces décisions?

La liste des appartements de la Ville de Genève à loyers libres et «sans clause sociale» est-elle exhaustive et où peut-on la consulter?

Nous déplorons d'autant plus cette pratique que la situation du marché du logement est à nouveau tendue et que les appartements proposés sont de grands appartements recherchés par des familles. Il nous semble primordial que l'essentiel du parc immobilier de la Ville de Genève reste accessible à ceux qui en ont le plus besoin, les loyers libres devant rester des exceptions, comme le prévoit d'ailleurs l'article premier du règlement de la Gérance immobilière municipale, qui stipule ceci:

«Article premier. – Le parc immobilier de la Ville de Genève comprend essentiellement des logements à caractère social (application de l'aide personnalisée) et quelques logements à loyers libres.»

¹ «Mémorial 158^e année»: Commission, 3448.

Est-ce le rôle de la Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève de se comporter comme une régie privée?

Préambule

Comme vous pourrez le constater dans ce rapport, la commission a essayé de mettre au clair ce qui s'était passé concernant les deux appartements mentionnés dans l'annonce publiée par la Gérance immobilière municipale (GIM). Toutefois, à de nombreuses reprises, les discussions ont dépassé le cadre de la pétition pour s'intéresser plus globalement au nouveau règlement mis en vigueur par la GIM, à la politique d'attribution des logements de la GIM, au fonctionnement de la GIM et plus généralement à la question du logement social en Ville de Genève.

Séance du 29 janvier 2001

Audition de M. Mario Cavaleri, chef de la GIM

M. Cavaleri rappelle que cette pétition fait suite à une annonce parue le 12 décembre 2000 dans la *Tribune de Genève*, rédigée par son service. Les termes «sans clause sociale» ont été insérés dans le texte par erreur; c'est un jargon de service, cela signifie que ces appartements peuvent être attribués sans aide personnalisée. En fait, dans cette annonce, la GIM a mélangé trois appartements à loyer libre et deux appartements à caractère social. Le secteur libre est systématiquement proposé par des annonces. Les deux appartements à caractère social ne trouvaient pas preneur; ils ont été refusés plusieurs fois avant d'être mis dans l'annonce. Finalement, les deux appartements à caractère social ont été attribués. Celui de la rue Amat 6 a été accordé à une famille monoparentale avec une aide personnalisée de 638 francs par mois et celui de la rue de la Boulangerie 2-4 a été loué sans aide personnalisée.

Les explications de M. Cavaleri suscitent de nombreuses réactions de la part des commissaires, en voici quelques-unes:

- il paraît curieux qu'on doive publier des annonces pour louer des logements à caractère social alors même que la liste d'attente à la GIM est longue et qu'il y a une crise du logement à Genève;
- certain(e)s commissaires regrettent l'attribution des logements à caractère social à des personnes ne nécessitant pas l'aide personnalisée. Il y a déjà 40% des locataires de la GIM qui ont un revenu trop élevé pour avoir une aide;
- certain(e)s commissaires regrettent que les revenus minimaux pour accéder à ces logements soient trop élevés. Nous rappelons ici que le taux d'effort ne doit normalement pas dépasser 12% du revenu;

- plusieurs commissaires soulignent que le système de calcul des loyers de la GIM rend impossible un réel contrôle sur les locataires.

M. Cavaleri reconnaît qu'il est difficile de récupérer les logements loués sans aide sociale et que la GIM ne peut que négocier avec les locataires ou, à long terme, résilier les baux. Il rappelle également que la commission d'attribution des logements de la GIM est composée de plusieurs personnes qui appliquent le règlement selon des critères éthiques et qui satisfont en priorité les personnes qui ont besoin d'une aide.

Séance du 5 mars 2001

Audition MM. M. Durand, P. Fuchs et F. Bradley, pétitionnaires

Les pétitionnaires rappellent leur inquiétude par rapport à l'annonce publiée par la GIM et faisant état d'«appartements sans clause sociale». De plus, lors d'une visite des lieux, ils ont appris par un employé de la GIM que «tout l'immeuble de la rue Amat 6 allait passer en loyer libre». Les pétitionnaires expriment leurs craintes devant le manque de clarté et de transparence du statut des logements de la GIM. Ils aimeraient que la GIM privilégie les candidat(e)s inscrit(e)s et non pas les hauts revenus. Il semble que, concernant la rue Amat 6, la GIM ait privilégié des locataires plutôt que d'autres selon leurs revenus. Les pétitionnaires ont bien entendu M. Cavaleri confirmer que les termes «sans clause sociale» mis dans l'annonce étaient une erreur, mais cela ne suffit pas à les rassurer sur la volonté de maintenir ces logements à caractère social, ils souhaitent la confirmation qu'il n'y aura pas de changement d'affectation pour les appartements qui bénéficient des aides de la Ville. Ils souhaitent également la publication de la liste des logements à loyer libre de la GIM.

Séance du 19 mars 2001

Audition de M. Carlo Sommaruga, représentant du Rassemblement pour une politique sociale du logement

M. Sommaruga rappelle que le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL) a été très étonné de voir apparaître dans la presse des annonces concernant des appartements «sans clause sociale», puisque cette catégorie n'existe pas dans le règlement de la Gérance immobilière municipale. Il pense que la GIM recherche des locataires avec des revenus qui ne nécessitent pas l'aide personnalisée. Il confirme la difficulté d'exercer un contrôle sur la gestion de la GIM avec le système actuel de calcul des loyers. Il souhaite également la publication de la liste des appartements à loyer libre. Il salue l'effort de la GIM auprès d'une certaine catégorie de locataires particulièrement marginalisés, mais souhaite une politique sociale générale.

M. Sommaruga profite de l'occasion donnée par la pétition P-37 pour signaler d'autres préoccupations du RPSL concernant la gestion de la GIM. Il constate que les locataires se plaignent que la GIM ne veuille plus prendre en charge la totalité des travaux de rénovation, contrairement au droit en vigueur.

Concernant la nouvelle manière de fixer les loyers (méthode à points) qui a été choisie dans le nouveau règlement, le RPSL est très critique, car cette méthode va entraîner une hausse générale des loyers du parc immobilier de la GIM, tout comme elle avait fait augmenter les loyers de la CIA dans les années 90. Le RPSL a d'ailleurs quitté le groupe de travail sur le nouveau règlement lorsque la GIM a choisi d'aller dans ce sens.

En conclusion, le RPSL souhaite que le Conseil municipal procède à de nouvelles modifications du règlement de la GIM et propose que lui-même collabore à ce travail.

Séance du 2 avril 2001

Préparation d'une liste de questions à remettre à M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé de la Gérance immobilière municipale

- Etant donné les 1600 personnes inscrites à la GIM, pourquoi la GIM publie-t-elle des annonces pour ses locations?
- Quel est le nombre de logements vacants et où se situent-ils?
- Quel est le revenu minimal pour bénéficier d'un logement «sans clause sociale»?
- Quelle est la pratique de la GIM concernant les travaux de réfection?
- Peut-on abaisser la valeur du point pour baisser le prix des loyers?
- Combien de logements ont subi des changements d'affectation?

A ces questions s'ajoute la demande de la commission de recevoir une série de données chiffrées concernant les logements gérés par la GIM: profil des locataires, nombre d'aides personnalisées, taux d'occupation des logements, etc.

Séance du 21 mai 2001

Audition de MM. E. Hermann, directeur du département des finances, Ch. Lassaue, adjoint de direction, et M. Cavaleri, chef de la GIM

Les services de la GIM ont remis à la commission un dossier comportant les réponses écrites aux questions de la commission ainsi que plusieurs informations demandées par la commission: liste des 247 appartements à loyer libre, des tableaux statistiques sur les revenus des locataires, les logements à caractère

social, les types de logement, les règlements en matière de travaux de rénovation, les appartements vacants, etc. Vous trouverez ces informations en annexe au présent rapport.

Lors de cette audition, M. Cavaleri souhaite tout d'abord transmettre des informations concernant la situation personnelle des pétitionnaires. Deux commissaires (un socialiste et un membre du groupe des Verts) s'opposent à ce que la situation personnelle des pétitionnaires soit évoquée, car la commission se réunit pour traiter du contenu d'une pétition et non pas de ce que l'on pense des pétitionnaires. Après une discussion animée, le président fait voter la possibilité pour le représentant de la GIM de donner des informations sur les pétitionnaires. A cinq voix contre quatre, les commissaires décident d'entendre les informations. Une commissaire (du groupe des Verts) sort de la salle pour marquer son désaccord. Il est ensuite donné des informations concernant les revenus, le type d'appartement et l'aide personnalisée perçue par les pétitionnaires.

Il est ensuite confirmé que la GIM a fait une erreur en publiant ces deux appartements sous la dénomination «sans clause sociale». Il est également confirmé que les annonces dans la presse sont marginales et que ces appartements avaient d'abord été proposés à des personnes inscrites sur les listes de la GIM.

Concernant les annonces, les commissaires soulignent l'injustice créée par la GIM en n'achetant des annonces que dans certains quotidiens.

Il n'est pas donné de réponse à la question concernant le revenu à avoir pour disposer de ces deux logements.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de changement d'affectation possible pour les logements à caractère social, sauf décision de l'ensemble du Conseil administratif. Il est confirmé qu'en aucun cas l'immeuble de la rue Amat 6 ne changera d'affectation et qu'il s'agit d'une fausse information.

Concernant les prix des loyers, il est déclaré qu'avec la nouvelle méthode à points il n'y a pas eu de hausse générale. Le travail de réévaluation a été fait pour 1000 logements.

Il est confirmé que la liste des appartements à loyer libre comporte 247 logements.

Séance du 11 juin 2001

Changement de présidence

En raison de l'absence de la rapporteure, le président décide de reporter la discussion et le vote sur la pétition P-37 au 18 juin 2001.

Séance du 18 juin 2001*Discussion et vote*

Comme signalé au début du présent rapport, lors de la séance de discussion et de vote de cette pétition, il y avait plusieurs commissaires excusés, sans compter un renouvellement des membres de la commission.

La commission a reçu un courrier, daté du 28 mai 2001, de la part de M. Pierre Muller. Ce courrier fait état de données personnelles sur les pétitionnaires, par ailleurs locataires à la GIM. Plusieurs commissaires s'élèvent contre cette pratique et demandent que ces informations ne paraissent pas dans le rapport.

S'ensuit une discussion générale sur le calcul des loyers et sur les catégories de personnes qui ont accès aux appartements de la GIM.

Plusieurs commissaires demandent le classement de la pétition étant donné que la GIM a confirmé que l'annonce proposant des logements «sans clause sociale» était une erreur. Il semble donc que la pétition n'a plus de raison d'être. La commission ne peut refaire ici le règlement de la GIM.

Le président fait voter le classement de la pétition; celui-ci est accepté par 7 oui (3 L, 2 DC, 1 AdG/SI, 1 AdG/TP) contre 1 non (Ve) et 1 abstention (S).

Note de la rapporteure

Comme je l'ai relevé à plusieurs reprises dans ce rapport, et comme il ressort également des nombreux rapports existants sur la GIM et son fonctionnement, il sera certainement intéressant que le Conseil municipal se penche sérieusement sur le règlement de la Gérance immobilière municipale. En effet, le fonctionnement, aussi bien en ce qui concerne le calcul des loyers que l'octroi des aides personnalisées, pose des problèmes auxquels nous sommes régulièrement confrontés. Ainsi, par exemple, 42% des locataires de la Ville de Genève ne reçoivent pas d'aide personnalisée et nous n'avons aucune information sur leurs revenus ou sur le taux d'occupation de leur logement. Cela signifie qu'une partie importante de notre parc immobilier n'est peut-être plus destinée à du logement social.

Je n'ai pas souhaité, dans ce rapport, relater toutes les discussions sur le fonctionnement de la GIM, mais, à ceux et à celles que cela intéresse, je recommande notamment le rapport de M. Pattaroni sur le projet d'arrêté PA-449 intitulé «Pour un véritable état des lieux à la GIM».

Annexes: – Texte de l'annonce parue dans la *Tribune de Genève*
– Divers documents fournis par la GIM

M^{me} Virginie Keller Lopez, rapporteure (S). Je regrette que le président de la commission du logement soit absent, car je crois qu'il devait aborder deux ou trois points sur ce qui s'est passé durant les travaux de cette commission concernant cette pétition; j'en parlerai donc moi-même. Je vais donc m'exprimer ici en tant que rapporteure et je reprendrai la parole plus tard pour le faire au nom du Parti socialiste.

La pétition P-37 concerne des annonces de presse parues le 12 décembre 2000 dans un quotidien genevois et publiées par la Gérance immobilière municipale (GIM). Pour trois appartements, selon ce que je crois me rappeler, figurait la mention «sans clause sociale». C'est suite à la publication de ces annonces et en raison de cette curieuse nouvelle appellation que certains locataires se sont mobilisés et ont fait parvenir au Conseil municipal la présente pétition.

Trois éléments me semblent devoir être retenus de son étude. Je me réfère tout d'abord à la mention «sans clause sociale». Lors des deux auditions au cours desquelles nous avons entendu des représentants des services de M. Muller, il nous a été expliqué que la publication de cette mention était en fait due à une erreur; ce terme signifie, de manière interne à la GIM, que ces appartements peuvent être loués sans aide personnalisée s'il le faut. Il s'agissait donc tout simplement d'une erreur de la personne qui avait rédigé les annonces dont il est question ici.

La commission a tout d'abord été un peu surprise que de telles erreurs puissent se produire; par conséquent, elle a quand même auditionné toutes les personnes pouvant être concernées par cette affaire. Néanmoins, il est vrai que nous avons été rassurés par les services de M. Muller sur ce point, et c'est bien pour cela que, au vote final, la commission a décidé de classer la pétition, puisqu'il semblait que l'erreur ne se reproduirait plus et que nous avions la certitude que ces appartements n'avaient pas quitté le domaine du logement social pour passer soudain à celui du logement en loyer libre.

Le deuxième aspect à retenir dans ce rapport de la commission du logement, c'est que l'étude de la pétition P-37 a révélé – une fois de plus, devrais-je dire, car étant donné les nombreux rapports déjà rédigés sur la GIM, nous savons bien que ce ne sont pas là de nouvelles questions – que certaines problématiques concernant la gestion du parc immobilier de la GIM subsistent à travers le temps. Elles concernent le mécanisme choisi pour gérer le parc immobilier de la GIM, notamment l'attribution des logements, le seuil de revenus nécessaire pour y accéder et le système de calcul du montant des loyers.

Nous savons pour l'avoir appris à nouveau – le Conseil municipal le savait déjà, mais nous en reparlons à chaque occasion – qu'environ 42% des locataires

de la GIM, je crois, ne bénéficient pas de l'aide personnalisée, c'est-à-dire que ces personnes n'ont pas besoin d'être subventionnées pour payer leur logement. Il est vrai que la GIM propose un certain nombre de logements à loyer très bas, et tant mieux, mais elle en loue aussi de beaucoup plus coûteux.

La commission s'est donc inquiétée de savoir comment obtenir plus de renseignements sur l'attribution des logements de la GIM, étant donné que nous ne connaissons pas vraiment le revenu des personnes ne bénéficiant pas de l'aide personnalisée, ni le taux d'occupation de ces appartements. Finalement, il s'agissait plutôt de savoir si l'article premier du règlement de la GIM, qui stipule que les appartements de celle-ci sont prioritairement dévolus au logement social, était respecté malgré ce taux de 42% de locataires non subventionnés. Voilà des questions récurrentes dans les discussions concernant la GIM.

Enfin – et je terminerai par ce point – cette pétition nous a permis d'obtenir un certain nombre d'informations et également de mener certains débats. J'ai choisi de ne pas tous les relater dans mon rapport, parce qu'ils étaient finalement assez éloignés de notre préoccupation du moment, à savoir le problème soulevé par la pétition P-37. Néanmoins, ce sont là des questions qu'il faudra certainement reprendre au sein du Conseil municipal.

Nous avons quand même obtenu des informations intéressantes. Je pense, par exemple, à la liste des 247 appartements de la GIM à loyer libre, que le Conseil municipal avait demandée depuis longtemps et qui est maintenant officialisée, c'est-à-dire que tout le monde peut la consulter. Elle a permis de rassurer certains locataires, notamment les pétitionnaires, qui craignaient que certains logements à caractère social soient tout à coup et secrètement passés au régime du loyer libre. Il est vrai que, grâce à la publication de cette liste, nous sommes maintenant rassurés, puisque ces informations sont à la portée de toutes et de tous.

Le dernier point que je vais tout de même souligner en tant que rapporteure, puisque le président de la commission devait le faire et qu'il n'est pas dans la salle en ce moment, c'est que des problèmes de nature méthodologique se sont posés durant les réunions de la commission du logement. En effet, à deux reprises, une fois lors d'une audition et l'autre fois sous forme de courrier, nous avons reçu de la part de M. Muller et de ses services des informations personnelles, si je puis dire, et concernant la vie privée des pétitionnaires. Cela a déclenché une dispute au sein de la commission, puisque ces informations concernaient d'une part les revenus des pétitionnaires et d'autre part le loyer qu'ils devaient payer et l'aide personnalisée qu'ils recevaient de la part de la GIM. En tant que rapporteure, je tiens à dire que j'ai trouvé cela très grave. Il me semble que, lorsque nous sommes saisis d'une pétition, nous devons en étudier le contenu, mais que nous n'avons pas, en tant que commission, à nous préoccuper de la situation personnelle des pétitionnaires.

Premier débat

M. Marc Dalphin (Ve). Loin de moi l'idée de lancer la polémique autour de la GIM, mais tout de même! Pour avoir négocié avec les services de la GIM un nouveau règlement dit «règlement 2000», je dois dire que la GIM est un service fabuleux, un outil de travail fantastique. En revanche, c'est aussi un service complètement souverain et souvent nébuleux, c'est-à-dire que la GIM, étant autonome, sa gestion et les impairs qui peuvent être commis dans ce cadre échappent au contrôle. Pour votre gouverne, je vous informe que la GIM est un service de la municipalité, propriétaire des logements qu'elle loue, et qu'elle est donc sa propre régie; elle a le choix de l'attribution de ces logements et elle dispose de son propre système de calcul de loyers. Enfin, elle octroie selon ses propres règlements les aides personnalisées au logement. Je le répète: actuellement, il est impossible d'exercer un vrai contrôle sur la gestion de la GIM afin d'éviter les erreurs grossières du genre de celle qui a été mentionnée dans la pétition P-37.

M. Didier Bonny (DC). Je serai extrêmement bref et je dirai simplement que je ne comprends pas bien les interventions qui viennent d'être faites. Il s'agit ici de traiter une pétition concernant des appartements annoncés comme étant «sans clause sociale», et la rapporteure elle-même nous a dit que cette mention était finalement due à une erreur. A l'issue des débats de la commission du logement, la pétition P-37 a été classée à la presque unanimité; je crois donc qu'il n'y a pas lieu maintenant de mener un débat sur la GIM, car nous avons autre chose à faire. Avançons dans notre ordre du jour et discutons de ce qui y est demandé!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Cette affaire s'est produite suite à une erreur administrative, comme cela a très justement été dit tout à l'heure, ce qui est d'ailleurs clairement indiqué dans le rapport de commission sur la pétition P-37. La mention incriminée correspondait à du jargon interne et figurait malencontreusement dans le texte des annonces immobilières tel qu'il a été transmis à la rédaction des journaux avec lesquels nous travaillons. Je répète donc encore une fois qu'il s'agit d'une erreur administrative dont je vous prie de m'excuser.

Néanmoins, je rappelle quand même que cette affaire date de il y a deux ans et que, depuis, il me semble qu'il ne s'est rien produit de similaire. Si, à un certain moment, il a été indiqué dans des documents internes qu'il s'agissait de location d'appartements sans clause sociale, c'est que ces appartements, dont la superficie est assez grande, ne trouvaient pas preneur auprès de personnes pouvant demander une aide personnalisée. Tout est bien qui finit bien, puisque, comme vous le savez, ces logements ont finalement été loués avec clause sociale, donc avec une aide personnalisée au loyer.

Je vous rappelle également ici que le montant global des aides personnalisées accordées par la Ville de Genève s'élève à plus de 12 millions de francs, ce qui n'est pas rien! Il s'agit donc d'une subvention – c'est la poche gauche qui met dans la poche droite ou inversement – puisque c'est un complément de loyer octroyé à certains locataires. Vous savez aussi que le calcul des loyers réels a été repris et affiné, et qu'il se base sur des critères objectifs; la pétition P-37 a probablement contribué aux négociations qui ont conduit à la révision du règlement de la GIM.

A mon sens, il n'y a donc plus grand-chose à dire par rapport à cette pétition. Mais je constate qu'en raison d'une petite erreur administrative j'ai entendu pendant des mois les champions de la défense des locataires s'exprimer sur un point véritablement futile concernant la terminologie administrative et je déplore que l'on fasse feu de tout bois pour une simple erreur de la part de la GIM.

Quant à l'orateur précédent, représentant des Verts, très franchement, je suis comme M. Bonny, du Parti démocrate-chrétien: en effet, je n'ai pas compris grand-chose à ce qu'il vient de dire, si ce n'est qu'il a pris la parole et aligné quelques mots. Quant à moi, je vous propose tout simplement le classement de cette pétition, ainsi que les membres de la commission du logement vous le recommandent.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission du logement demandant le classement de la pétition sont acceptées à la majorité (1 opposition et 2 abstentions).

6. Projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet et Jean-Marc Froidevaux: «Respect de la légalité en matière de recours dans l'adjudication des marchés publics» (PA-29)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant le principe consacré, en droit administratif, de la possibilité pour toute partie impliquée dans un processus d'adjudication de marché public de déposer un recours contre une décision de l'autorité;

vu la loi cantonale L 605, section 5, qui prévoit l'existence de voies de droit en matière de marchés publics,

¹ Annoncé, 402.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

arrête:

Article unique. – L'article 36 du règlement municipal sur la passation des marchés publics en matière de construction est abrogé.

M. Pierre Maudet (R). Le projet d'arrêté PA-29 qui arrive maintenant devant le Conseil municipal est né dans l'esprit de Jean-Marc Froidevaux et de moi-même à la fin du semestre dernier. Il est le fruit de la réflexion d'un jeune étudiant en droit. Le juriste confirmé qu'est M. Ferrazino le contredira peut-être tout à l'heure, ou alors il le soutiendra, mais il part de la réflexion suivante.

Dès lors que des critères en matière d'adjudication de marché public sont clairement établis et que des procédures sont définies, il est sain et bon que, si des soumissionnaires s'estiment lésés par rapport aux procédures, ils puissent déposer un recours auprès d'une instance indépendante. En fait, c'est par un cas concret qui m'a été présenté par une entreprise privée s'estimant lésée dans un dossier que j'en suis venu à m'intéresser au règlement municipal et, par ce truchement, à la loi cantonale sur ce point, puisque chaque règlement est basé sur une loi; J'ai constaté que, dans la loi cantonale, il est clairement indiqué que l'on doit prévoir des voies de recours en matière d'adjudication de marché public, précisément pour des société qui s'estimeraient lésées par la manière dont a été traité leur dossier ou sur le fond.

J'ai alors consulté le règlement municipal de la passation des marchés publics en matière de construction, dont l'article 36 précise ce qui suit et que je vous lis, car je ne l'ai pas mentionné dans le projet d'arrêté: «Les décisions rendues dans le cadre de l'adjudication d'un marché soumis au présent règlement ne sont pas sujettes à recours.» J'ai décelé là une petite contradiction, car je me suis dit qu'il était bizarre qu'un règlement municipal soumis au droit cantonal contredise en fin de compte la loi cantonale. Renseignements pris auprès de mon éminent collègue Froidevaux, avocat de son état – je ne divulgue pas là l'un de ses liens d'intérêts, puisque c'est un fait notoirement connu – il semblerait que ce règlement puisse en fait diverger de la loi cantonale.

Ce qui me semble important, c'est, dans l'esprit de la loi, de respecter le principe du recours. En effet, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez comme moi que le domaine de l'adjudication de marchés publics recouvre parfois des montants extrêmement importants, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs, et qui peuvent se répéter à plusieurs reprises au cours d'une année pour différents types de marchés. Ce sont des enjeux extrême-

ment importants qui sont concernés par ce domaine. Il est dès lors vital, je pense, pour une collectivité publique telle que la nôtre, de rester crédible dans l'adjudication de ces marchés publics.

Par conséquent, dès lors qu'il pourrait y avoir ne serait-ce qu'un soupçon de favoritisme pour une société ou pour une autre par des services municipaux, comme cela peut naturellement se produire – je parle ici d'un soupçon, et non pas de favoritisme avéré, car je n'ai pas d'exemple concret à donner – il est important, nous semble-t-il, à nous, motionnaires, que celui-ci puisse être levé afin que la crédibilité des services municipaux soit assurée de manière permanente.

C'est pour cette raison, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous souhaitons, mon collègue Froidevaux et moi-même, donner l'opportunité à la commission du règlement de se pencher sur cette question extrêmement importante, comme je viens de vous l'indiquer, parce qu'elle touche des enjeux financiers d'une grande ampleur et qu'elle concerne la crédibilité d'une bonne partie des services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Nous pensons qu'il y a là une lacune dans le règlement municipal actuel, qui ne prévoit pas cette disposition de recours, et nous souhaitons, dans le cadre de la commission du règlement, développer plusieurs idées et possibilités en vue de donner l'opportunité à des soumissionnaires de déposer un recours si cela est nécessaire.

L'une de ces idées, je ne vous le cache pas, consisterait, à l'instar de ce qui se fait dans le domaine de la taxe professionnelle, à créer une commission de cinq à sept membres comptant un représentant par parti, donc en quelque sorte une instance indépendante, à laquelle soumettre les cas litigieux. Cela nous semble important, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux; je vous remercie de votre attention et me réjouis de vous entendre à ce sujet.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous n'allons pas entamer ici un grand débat juridique, Monsieur Maudet. Nous avons compris l'idée politique sous-jacente à votre proposition, qui consiste à offrir des voies de droit à tout un chacun, sans pour autant les multiplier tous azimuts, bien entendu.

Vous savez qu'il y a le droit international, le droit fédéral, le droit cantonal et le droit municipal. Vous constatez que le règlement municipal, quant à lui, ne répond pas aux mêmes critères que le droit cantonal, fédéral ou international. Rien de très étonnant à cela, puisque ces différentes législations ne portent pas sur les mêmes objets. S'agissant des décisions en matière d'adjudication de marchés

publics, Monsieur Maudet, il faut tout d'abord déterminer si elles portent sur des montants supérieurs au seuil défini par l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Si tel est le cas, le recours est bien sûr possible – dans un délai de dix jours à partir de la décision du Tribunal administratif – puisque, comme vous l'avez rappelé vous-même, l'AIMP le prévoit expressément. Or vous savez très bien qu'un règlement municipal ne peut pas déroger à une loi cantonale.

Je rappelle ici au Conseil municipal que le Tribunal administratif a la plénitude de compétences depuis le 1^{er} janvier 2000, puisqu'il dispose d'une clause générale d'attribution de compétences. Cela signifie que, même si cela n'est pas prévu dans la loi, c'est lui qui est compétent. Par conséquent, il est inutile de vouloir créer d'autres structures pour traiter de questions de ce genre, puisque celle-ci existe.

Par contre, si les décisions en matière d'adjudication de marchés publics portent sur des montants inférieurs au seuil défini par l'AIMP, elles peuvent être soumises à un recours, mais – et le «mais» est d'importance – selon la jurisprudence établie, uniquement si est évoqué le grief de restriction à la liberté d'accès aux marchés; c'est en effet le seul – en tout cas, selon la jurisprudence du Tribunal administratif en vigueur – qui ait été reconnu.

J'en viens maintenant à notre fameux règlement municipal, car c'est lui qui nous intéresse, puisque nous ne légiférons pas sur le plan cantonal, et encore moins intercantonal ou fédéral. Quant à ce règlement municipal, il faut savoir de quoi l'on parle. Notre règlement fixe une série de seuils inférieurs à ceux définis par l'AIMP et prévoit des procédures pour chacun d'eux. Je pourrai vous démontrer en commission que notre règlement est parfaitement conforme aux principes qui semblent animer les auteurs de ce projet d'arrêté et qui sont d'ailleurs exactement les mêmes que les nôtres. En effet, il s'agit de permettre à tout un chacun de faire valoir ses droits si, par hypothèse, il estime qu'il en a été spolié, mais nous ne voulons pas susciter des recours tous azimuts pouvant bloquer des procédures dès le départ, c'est-à-dire avant qu'elles aient commencé. Je peux vous affirmer en tout cas que la législation que nous connaissons et telle que nous l'avons établie permet d'atteindre ces deux objectifs.

Ce débat, vous l'avez compris, est d'ordre quelque peu technique et juridique; je pense donc qu'il intéressera davantage une commission que le plénum. Je vous le répète, je suis prêt à répondre à vos observations dans ce cadre.

M. Pierre Maudet (R). Je me réjouis de poursuivre ce débat au sein de la commission du règlement. Je pense néanmoins que se pose malgré tout la question de l'instance de recours à laquelle s'adresser au cas où il s'agit de montants

inférieurs aux normes établies par l'AIMP. Si je me souviens bien, la norme de l'AIMP est fixée à 300 000 francs pour les mandats, n'est-ce pas? Je pense que la procédure doit être plus clairement établie pour les mandats d'un montant inférieur à ce dernier également, car la Ville lance évidemment un plus grand nombre de soumissions pour ce type de mandats. C'est donc bien la question de l'instance de recours concernée qui se pose ici, et je pense que nous pourrions en débattre à la commission du règlement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Pour ma part, j'aimerais simplement compléter les propos du magistrat Ferrazino. Il a raison de dire que, en soi, rien ne l'obligeait à rédiger le règlement sur la passation des marchés publics en matière de constructions, dans la mesure où, en effet, celui-ci s'applique dans les cas où l'AIMP n'est pas en vigueur. Dès lors, la Ville avait le loisir de choisir l'arbitraire le plus total, mais elle ne l'a pas fait, puisqu'elle a, au contraire, établi un règlement de 36 articles dont elle consacre environ les deux tiers à donner des garanties de toute nature, à l'égard des entrepreneurs qui soumissionnent mais également du traitement réservé aux soumissions données par la Ville. Certes, la Ville n'était pas obligée d'agir de la sorte, mais, dès lors qu'elle donne des garanties, il paraît inévitable que leur application doit pouvoir être vérifiée par la loi.

Le Conseil administratif, à mon sens, a deux options. Soit il soutient notre projet d'arrêté et radie l'article 36 du règlement municipal selon lequel il n'y a aucun recours, soit il se montre plus généreux et il dit: «Eh bien, puisque c'est ainsi et que le Conseil municipal menace de créer un système de «recourite» en Ville de Genève, nous radions l'intégralité dudit règlement.» C'est aussi possible; cette éventualité doit être laissée au Conseil administratif, car rien ne l'oblige à mettre en vigueur ce règlement. Cependant, dès lors qu'il choisit de proclamer un mode de faire défini et accorde un certain nombre de garanties aux entreprises qui soumissionnent, ces dernières ont le droit de s'assurer que ces garanties ont été pleinement respectées et que, ainsi que le règlement le prévoit, aucune faveur de quelque nature que ce soit n'a été accordée à l'une ou l'autre d'entre elles.

C'est la raison pour laquelle M. Maudet et moi-même vous recommandons d'accepter le renvoi de ce projet d'arrêté à la commission du règlement.

M. Roberto Broggin (Ve). Je m'exprimerai ici au nom des quatre groupes de l'Alternative. De nouvelles données ont été introduites avec l'application des normes définies par l'AIMP et, afin de ne pas trop prolonger les débats en séance plénière dans cette enceinte, il nous semble opportun de renvoyer ce projet

d'arrêté à la commission du règlement, afin de pouvoir l'y étudier sereinement. Je vous invite donc à suivre la proposition de ses auteurs et à voter son renvoi à ladite commission.

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à la majorité (2 oppositions).

7. Motion de M. Roman Juon, M^{mes} Sandrine Salerno, Annina Pfund, MM. Roger Deneys, Olivier Coste, M^{me} Nicole Bobillier, MM. Daniel Sormanni, Jean-Louis Fazio, M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Gérard Deshusses, René Grand et M^{me} Mélissa Rebetez: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture (bis)» (M-313)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les objectifs de la motion M-343, au sujet de laquelle une réponse datée du 21 mars 2001 a été traitée par le Conseil municipal le 1^{er} octobre 2001, n'ont pas été atteints et que pendant le temps écoulé depuis le 14 octobre 1998, date du vote de ladite motion, certains outils se sont simplifiés et d'autres se sont créés;
- la présentation des projets est passée de l'ère de la diapositive à celle du rétro-projecteur;
- la salle A des commissions située à la rue de l'Hôtel-de-Ville 5 n'a toujours pas été rénovée et que l'exposition des plans se fait sous un éclairage intime;
- les maquettes sont toujours confinées dans des tiroirs, alors qu'elles mériteraient d'être exposées de façon permanente et publique;
- le principe de la pose de gabarits est un fait admis, mais qu'il existe de nouveaux systèmes plus simples et plus performants;
- les moyens demandés suivants n'ont pas encore été mis en application: vidéo-simulation (sauf pour le projet de construction d'un nouveau Musée d'ethnographie), présentation sous forme d'infographie, présentation selon la méthode PowerPoint,

¹ Annoncée, 403.

Motion: faciliter la compréhension des projets d'urbanisme

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre un nouveau rapport où sera définie l'utilisation de moyens technologiques récents, permettant d'améliorer l'information et la communication afin que la population et les élus genevois puissent comprendre facilement les projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture élaborés par la Ville. Ce rapport devra tenir compte des points suivants:

- la présentation des projets devra se faire en trois dimensions afin d'en améliorer la compréhension par les élus, l'infographie étant un des moyens techniques les mieux adaptés;
- une vidéomaquette, qui est un matériel de communication dont les coûts ont fortement baissé, devra être produite par l'administration municipale elle-même, pour être utilisée lors de chaque présentation publique;
- les gabarits traditionnels devront être remplacés par des systèmes laser qui sont observables de jour;
- la nouvelle installation (projecteurs vidéo et écrans muraux) de la salle du Grand Conseil devra être utilisée;
- une collaboration avec la télévision locale TV Léman bleu, support médiatique le plus complet de l'information municipale, devra être instaurée afin d'améliorer la compréhension des problèmes communaux par la population et les citoyens genevois, en insérant dans la transmission télévisée des séances du Conseil municipal les infographies présentées lors desdites séances.

Les propositions du Conseil administratif devront être accessibles à toutes les citoyennes et à tous les citoyens sur le site internet de la Ville de Genève.

Chaque proposition du Conseil administratif concernant les modifications du patrimoine foncier devra faire l'objet de présentation publique sur des panneaux placés sur le site concerné.

M. Roman Juon (S). Monsieur le président, la motion dont vous venez de citer le titre – bien long, j'en conviens – a en fait été présentée sous une première forme et acceptée en 1998, mais elle a eu un tel succès que nous la présentons une deuxième fois en la surnommant «les outils du retour»; comme tout film à succès, il faut presser le citron jusqu'au bout...

Nous constatons que les citoyennes et citoyens genevois veulent de plus en plus être informés sur les projets concernant leur ville, ce qui est tout à fait normal. Depuis plusieurs années, le Conseil administratif déploie de réels efforts dans la présentation de ses projets. Il y a eu, en effet, de nets progrès par rapport à l'époque de M. Claude Ketterer, où c'était lui, le petit roi, qui décidait un peu de

tout. Néanmoins, la présentation des projets du Conseil administratif laisse encore à désirer et ne permet toujours pas de bien les comprendre. De la diapositive, les services d'architecture ont fort heureusement passé au rétroprojecteur, ce qui constitue déjà un progrès énorme.

Cependant, tout récemment, par exemple, les plans du tram aux Acacias ont été présentés sur des plans fixés au mur, et il fallait des jumelles pour pouvoir y distinguer quelque chose, à moins de tous nous agglutiner devant ces panneaux. Or il existe depuis des années de nouveaux moyens audiovisuels de présentation, par CD-Rom – c'est-à-dire des animations – ou par infographie, par exemple, ce qui permet notamment de montrer des plans et des photographies de sites en perspective.

Je me trouvais à Barcelone lundi dernier pour participer à un séminaire sur la démocratie participative. A cette occasion, la maire de Toronto nous a fait une présentation magistrale, en moins de dix minutes, avec ce moyen audiovisuel qui n'est autre qu'un simple projecteur comme celui que nous avons dans cette enceinte. Son travail, sa façon de maîtriser cet outil pour nous faire comprendre les projets de la ville de Toronto, nous ont beaucoup impressionnés.

Vous devez savoir que le Service d'urbanisme utilise ce système. Marie-Josée Wiedmer-Dozio, qui est à la tête de ce service, dispose d'un spécialiste de ce type de communication. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le président, j'ai reporté d'un mois mon intervention, car j'aurais été très mal à l'aise de critiquer tous les services de la Ville alors que l'un d'eux est exemplaire dans ce domaine. (*M. Deshusses bavarde avec M. Ferrazino.*) Si mon camarade et collègue Gérard Deshusses pouvait laisser M. Ferrazino écouter mes propos, cela me ferait plaisir, car ils le concernent directement – à moins que nous reportions ce point de l'ordre du jour à un autre moment, ce qui ne me gênerait pas.

La vidéomaquette, que beaucoup d'entre nous réclament en commission – M. Savary ne manque pas de le faire à chaque séance ou presque – permet de visualiser certains projets, par exemple, celui concernant l'aménagement de la place Cornavin. Chaque fois que nous parlons de ce nouveau système, on nous explique qu'il coûte cher, soit 50 000 francs dans le cas de Cornavin.

Or il se trouve que je connais bien son inventeur, Aimé Jolliet, et que j'ai passé une après-midi en sa compagnie afin qu'il m'explique comment cela fonctionne. Ce système coûtait relativement cher à l'époque, puisqu'un ordinateur PC pour réaliser des vidéomaquettes valait alors 1 million de francs. Aujourd'hui, son prix ne s'élève plus qu'à 80 millions de francs; de même, le coût de tous les moyens de présentation par CD-Rom et autres a baissé. Nous pourrions donc adopter un tel ordinateur pour la Ville sans aucune difficulté. M. Jolliet s'est lui-même proposé pour présenter de tels moyens au Service d'architecture, par

exemple en assurant la formation idoine d'un ou deux fonctionnaires. Selon lui, il peut en quelques jours leur apprendre à créer des vidéomaquettes, dont les coûts seront alors fortement réduits. (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Juon, je vous prie de m'excuser de vous interrompre, mais nous ne nous entendons plus dans cette salle! Nous allons donc attendre tranquillement le silence, et vous poursuivrez votre intervention quand il sera revenu...

M. Roman Juon. Récemment, le manque de volonté ou l'inquiétude du Service d'architecture principalement, quant à l'adoption de ces nouveaux moyens, était évident. On nous a expliqué à la commission des travaux que leur coût pouvait être estimé à 1000 francs la minute. Je me suis donc renseigné auprès d'une entreprise spécialisée, où l'on m'a ri au nez et répondu que les personnes avançant de tels chiffres n'avaient pas envie de travailler avec ces nouveaux procédés. Il est clair que, chez les architectes de manière générale – je ne me permettrai pas de critiquer uniquement ceux des services municipaux, car la situation est encore bien pire au niveau du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement – on n'aime pas ces moyens, car on n'en a pas l'habitude. En outre, les écoles d'architecture n'offrent pas d'enseignement adéquat, et ce sont d'autres professionnels qui arrivent sur le marché et qui sont chargés d'assurer la mise en images des projets à présenter, ce qui est extrêmement important pour leur bonne compréhension.

Enfin, vous voyez ces deux écrans révolutionnaires installés dans notre enceinte pour le vote électronique: c'est nouveau, moderne et extrêmement intéressant, mais, pour finir, on s'en lasse. Ces moyens peuvent servir à autre chose, par exemple, grâce à ces écrans et toujours avec PowerPoint, à nous montrer des projets à expliquer. J'imagine tout à fait M. Ferrazino, assis à sa place, nous parler en manipulant ces outils à l'aide d'une «souris», comme on dit. Nous verrions des vidéomaquettes, de l'infographie, des perspectives, des photos et nous commencerions à comprendre ces projets. Ce serait bien plus vivant que de travailler dans l'abstrait et uniquement par le verbe et la parole. On peut imaginer aussi que les téléspectateurs de TV Léman bleu, en l'occurrence, pourraient également voir ces images et, à ce moment-là, les projets seraient mieux compris.

Avant de terminer, je vous rappellerai encore le dernier de mes dadas, les gabarits, avec lesquels nous avons quand même obtenu certains résultats. Une expérience a été faite à Expo.02, où l'on pouvait voir de jour les gabarits au laser. Il n'y a aucune installation concrète au sol; il suffit avec cette technique de présenter les différents niveaux ou étages d'immeubles et de comprendre exactement

ce que cela donne en trois dimensions. J'ai appris par mes collègues de la commission de l'aménagement et de l'environnement qu'ils ont une fois, je crois, fait poser des gabarits pour la Roseaie, mais qu'ils n'en ont jamais demandés pour un immeuble construit dans n'importe quel nouveau quartier de la ville. C'est effarant, et c'est obligatoire dans tous les cantons de Suisse, sauf à Genève, où c'est à bien plaisir!

Ce que je vous demande, c'est d'essayer de comprendre tout cela et de passer du cinéma noir et blanc au cinéma en couleurs et à la «3D», la troisième dimension, pour que, tous, nous puissions enfin mieux comprendre nos projets et faire honneur à la motion qui est présentée ce soir.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Nous sommes très heureux de voir arriver cette motion; nous en félicitons les auteurs et soutenons tout à fait l'argumentation que le préopinant vient de développer. Du point de vue de la communication, il est clair qu'une évolution est intervenue. Si certaines personnes du métier n'ont pas encore intégré ce genre de techniques, il est évident que, demain, et encore plus après-demain, les nouveaux collaborateurs des services municipaux en auront connaissance. On voit très bien la différence avec les affiches qui se trouvent derrière moi et qui, sans doute, ont constitué pendant longtemps le seul moyen d'information, mais il est évident que les possibilités décrites par M. Juon sont nettement supérieures.

Il est quand même intéressant de remarquer que, aujourd'hui, les gens, et notamment les jeunes, jouent avec des jeux permettant de visualiser beaucoup de sujets et il est absolument normal que l'on mette à la disposition du grand public des moyens d'information et de visualisation à la hauteur de ce que tout un chacun voit dans la vie quotidienne.

Alors, je vous félicite pour cette motion et je souhaite que la commission l'étudie dans les meilleurs délais, parce que le coût de ces moyens d'information deviendra bien sûr de moins en moins élevé si on les utilise pour tous les projets.

M. Alain Fischer (R). Il est clair que des moyens informatiques, de nos jours, cela existe. Cependant, je pense qu'il ne faut pas tomber dans l'excès, sinon, dès maintenant, chaque fois que nous aurons à traiter un petit bout de projet, une passerelle, une transformation, nous devons faire des plans informatiques en trois dimensions. Sauf erreur de ma part, ce ne sont que des projets de grande envergure, comme le stade de la Praille ou la Halle 6, par exemple, qui justifient ces

moyens. Je ne sais pas si, aujourd'hui, la Ville de Genève a la vocation pour mettre en œuvre de gros chantiers et je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'un outil très utile.

Quant à moi, je regrette simplement que cette motion ne souligne pas le fait que certains conseillers municipaux siégeant à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à la commission des travaux ne savent même pas à quoi correspond une zone de verdure. Alors, avant de demander des moyens informatiques qui coûtent cher – de même que leur utilisation, puisqu'il faudra quand même quelqu'un derrière ces ordinateurs pour faire tourner le système – il faudrait que quelqu'un lise la loi pour apprendre ce qu'est une zone de développement et une zone de verdure. Cela nous coûtera moins cher et, de plus, cela fera gagner du temps à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Je vois M. Martinelli faire de grands gestes, mais je suis désolé, les personnes dont je parle ici font partie de son groupe. Quand nous avons parlé du classement des zones de verdure, c'était un socialiste qui a demandé ce qu'était une zone de verdure. Avant de venir vous pâmer devant des systèmes informatiques, venez déjà simplement siéger en commission en connaissant les lois!

Quant aux gabarits, je rappellerai que nous en avons eu un exemple magnifique dans le quartier de la Cluse-Roseraie, mais il en existe toujours un, sauf erreur, pour la passerelle du chemin de la Gravière, où il y a un câble en travers de l'Arve avec des ballons pour délimiter la passerelle qui devait être construite en ce lieu.

Nous renverrons donc cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, où nous y ajouterons peut-être un amendement demandant que certains commissaires sachent lire la loi.

M. Damien Sidler (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à M. Fischer qu'il n'a peut-être pas très bien écouté ce qui avait été, selon lui, demandé en commission. La question posée n'était pas «qu'est-ce qu'une zone de verdure?», mais «quelle est la différence entre une zone de verdure et une zone sportive?». Je pense que la différence était de taille, surtout dans les débats que nous avons menés en commission.

M. Alain Fischer. Ce n'était pas ça!

M. Damien Sidler. Concernant la motion qui nous est proposée par le Parti socialiste, les Verts lui réserveront évidemment bon accueil. Nous aurons quand

même quelques questions à poser par rapport à la nouvelle technologie proposée ici et aux manipulations qu'elle permet, car nous aimerions avoir les conseils et l'avis d'experts sur les abstractions ou les rajouts possibles qui rendent un projet plus ou moins intéressant avec la troisième dimension.

Pour juger de ce nouvel instrument, nous souhaitons renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication, parce qu'il s'agit justement d'un outil informatisé et de communication.

M. Georges Breguet (Ve). Quant à moi, j'aimerais appuyer la demande de mon collègue concernant le renvoi à la commission de l'informatique et de la communication. En effet, l'urbanisme ne doit pas simplement être une question réglée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, d'autant plus qu'il s'agit fondamentalement ici d'un problème de communication. Or la communication, à mon avis, devrait être du ressort de la commission du même nom. Je pense que les conseillers municipaux feraient bien de réfléchir à ce problème avant de voter. S'il s'agissait d'un nouveau règlement concernant l'aménagement, par exemple, nous le renverrions à la commission du règlement. Pour ma part, je pense donc que, pour ce qui est de la communication, on doit donner du travail à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral voit également arriver cette motion avec une certaine satisfaction, tant il convient de donner, non pas seulement aux élus, mais également aux citoyens, des moyens de se faire une idée sur les projets d'aménagement, leur impact et leurs implications. Comme l'a relevé M. Pattaroni, cela a certainement un coût qui sera, je l'imagine, étudié dans la commission chargée de se pencher sur ce problème. Mais cela peut aussi, éventuellement, permettre de faire des économies sur certains projets municipaux, de façon que nous en ayons une meilleure vision et puissions nous mettre d'accord plus facilement à leur sujet.

Je crois que le groupe libéral suivra la proposition des Verts quant au choix de la commission où renvoyer cet objet. Effectivement, la commission de l'informatique et de la communication paraît la mieux à même de se pencher sur cette question. Cela dit, permettez-moi de rappeler, presque une année, à quelques jours près, après un petit succès électoral et puisque M. Jolliet a été cité tout à l'heure, que les groupes libéral et démocrate-chrétien avaient eu recours à ses services pour une certaine affiche montrant à quel point un certain musée n'était pas très bien implanté sur une certaine place Sturm...

M. Olivier Coste (S). Depuis quelques années, la télévision suit nos débats et les retransmet devant un public grandissant. De nombreux téléspectateurs n'ont qu'une vision partielle et un avis partial sur les sujets traités, et donc sur notre travail parlementaire. À l'aide des techniques visuelles et d'infographie actuelles, ils pourraient avoir une vision d'ensemble des plans de situation et des insertions graphiques montrant le sujet discuté dans notre Conseil. Les diffuser chaque fois que le président annonce un nouveau sujet permettrait, en insérant un texte sous l'intitulé «projet discuté» qui indiquerait le titre des motions, aux téléspectateurs d'avoir une meilleure prise sur la vie, la gestion et l'évolution de la Ville. Nos débats n'en seraient que plus concrets. Ainsi, nous sortirions de notre rôle d'acteurs du «loft» municipal, où chacun est souvent condamné à deviner le sujet abordé. Ces infographies et autres moyens techniques pourraient être projetés sur les magnifiques écrans dont nous disposons ici et qui ne servent qu'au moment des votes.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste propose lui aussi le renvoi de cette motion à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Alain Fischer (R). Je voudrais juste répondre à M. Sidler – vous lui communiquerez mes propos, Monsieur le président. Je vois bien qu'il a eu de la peine, de nouveau, à suivre les débats de la commission de l'aménagement et de l'environnement, car, lorsque nous parlions des zones de verdure, je me référais aux 17 zones de verdure que nous avons classées, dont le parc Bertrand. Monsieur Sidler, nous ne parlions pas de zone sportive, c'est vous qui vous emmêlez les pinceaux dans vos propres déclarations.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Dans ce débat que je viens d'entendre, on a beaucoup parlé de communication mais aussi de concertation. Il faudrait savoir si cette motion vise la communication, la concertation ou les deux à la fois. Et s'il s'agit de communication, est-ce entre les services de l'administration et le Conseil municipal, ou vis-à-vis de la population dans le cadre des projets que nous présentons?

Vous l'avez bien compris, la concertation – en tout cas dans l'esprit qui est le nôtre – n'est pas une présentation de projets que nous préparons, ficelons et donnons aux gens comme étant à prendre ou à laisser. Il est vrai que, pour faire cela, nous pourrions avoir de très beaux outils, informatiques notamment, en trois dimensions, et montrer nos projets de manière certainement beaucoup plus performante que nous ne le faisons aujourd'hui. Mais nous ne ferions plus alors que de la communication – du marketing, en quelque sorte – pour vendre les projets que nous aurions préparés.

Telle n'est pas la préoccupation première du Conseil administratif, qui essaie au contraire de faire en sorte que des projets puissent également émaner de ceux à qui ils s'adressent. Il y a là tout un travail d'écoute. «Au début était le Verbe»... Je crois que c'est cela que l'un d'entre vous a dit, si vous me permettez une image, puisque vous avez beaucoup parlé d'images, Monsieur Juon. «Au début était le Verbe», mais il faut aussi l'écouter. C'est notre travail, précisément: nous sommes à l'écoute des habitants de cette ville et ne voulons pas, sous couvert de démarches par trop abstraites, techniciennes ou tout simplement techniques, créer une grande différence entre une administration techniquement performante, à la pointe, et des habitants qui, eux, sont forcément démunis au niveau de la connaissance et de la technique.

Ce que nous voulons, au contraire, c'est mettre à profit le savoir qui est le nôtre, les techniques et les connaissances de l'administration, avec ceux qui souhaitent et veulent discuter avec nous. C'est pour cela que je dis que nous devons faire attention quand nous parlons de communication et de concertation; on l'a bien compris, ce sont deux notions très différentes et il ne faut pas confondre l'une avec l'autre.

Par conséquent, je ne suis pas convaincu, pour ma part – mais vous ferez ce que vous voudrez de ma position – qu'il s'agit ici d'une question technique et informatique à régler dans la commission du même nom. C'est votre problème, mais notre préoccupation, pour notre part, c'est la communication et la relation que nous avons avec la population. Ce que nous souhaitons, ce n'est pas uniquement d'aller dans le sens administration-population, mais également dans l'autre sens, et de faire en sorte que de cette relation puissent naître un certain nombre de projets. Par conséquent, à vous de savoir quelle commission serait la plus à même de répondre à l'ensemble de ces préoccupations.

Il n'y a pas que la forme, il y a aussi le contenu, et les outils sont justement là pour défendre des positions, uniquement comme un moyen et non pas comme un objectif en soi.

M. Roman Juon (S). Je prends la parole pour répondre à M. Ferrazino. Que cette motion soit renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication ne me pose pas de problème, car elle traite d'un outil de travail qu'il faut d'abord bien connaître et maîtriser avant de savoir ce que l'on peut en faire avec les autres services.

Au niveau de la concertation, il n'y a aucun problème; ces outils ne permettent pas uniquement de finaliser un projet, de le présenter et de le vendre. Ce sont aussi des moyens, comme l'AutoCAD, qui permettent de visualiser des projets en

trois dimensions, donc de travailler comme avec de la pâte à modeler ou du dessin en perspective. Les citoyens et les citoyennes qui vont travailler dans un groupe de travail vont pouvoir voir comment tout cela évolue et connaître aussi un peu leur quartier. C'est un moyen absolument fantastique pour cela! Monsieur Ferrazino, vous avez exprimé votre crainte en ce qui concerne la concertation, mais elle va avec l'adoption de ces nouveaux moyens aux multiples possibilités, qui permettent de faire des programmes, des projets, etc. Nous nous rallions donc à la proposition des Verts sans aucun problème.

M. Olivier Coste (S). Je voudrais juste dire à M. Ferrazino que la commission de l'informatique et de la communication est justement concernée par la communication et que, trop souvent, on la maintient dans son rôle d'étude d'objets purement techniques liés à l'informatique, alors que cette commission, dont je fais partie, souhaiterait aussi – je crois que nous avons posé des questions au Conseil administratif à ce sujet – traiter des politiques de communication. Ici, le présent objet correspond parfaitement à ce cadre.

M. Pierre Reichenbach (L). C'est très simple. Certains architectes travaillent sur des systèmes comme AutoCAD ou ArchiCAD, qui existent en trois dimensions. C'est déjà une évolution. Dans ma profession, quand je fais de l'éclairagisme, j'utilise ce système pour pouvoir faire les calculs d'éclairement; à la limite, on pourrait faire de même pour des bâtiments, cela ne gênerait personne. L'évolution au niveau des moyens technologiques demandée par M. Juon est donc tout à fait possible et pas si chère que cela.

M. Damien Sidler (Ve). Je voudrais répondre à M. Ferrazino. Je pense que nous n'avons absolument pas confondu les notions de «concertation» et de «communication». Nous avons effectivement parlé uniquement de communication, car à mon avis la concertation se fait avant que les services municipaux ne travaillent sur quoi que ce soit. Les outils dont il est question ici servent effectivement à montrer le travail que les services ont effectué, mais après la concertation. Cela, c'est clair. Il n'y avait absolument aucun malentendu à ce sujet.

Le président. La demande de renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement n'étant pas maintenue, nous allons voter sa prise en considération et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication sont acceptés à la majorité (2 oppositions et 1 abstention).

Le président. Le point suivant de notre ordre du jour, la motion M-314, concernant le numéro 99 de la rue de Lyon, est reportée, à la demande de M^{me} Ecuillon. Le point suivant, l'interpellation I-80, de M. Pierre Maudet, intitulée «Pour une LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents) sans brimades ni salades!», l'est également, puisque M. Maudet n'est pas présent dans la salle en ce moment.

8. Motion de MM. Jacques Mino, Jacques François, Patrice Zurcher, Bruno Martinelli, Christian Zaugg, Bernard Paillard, Daniel Künzi, M^{mes} Marie Vanek et Ruth Lanz: «Etudier l'opportunité de réaliser un nouveau Musée d'ethnographie dans les bâtiments de l'arsenal» (M-316)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le bâtiment de l'arsenal est propriété de l'Etat;
- le bail qui le met à la disposition de l'armée arrive à échéance dans peu d'années;
- un dépôt d'armes et de munitions n'a plus sa place au centre-ville;
- des bâtiments et des terrains sont disponibles à Bernex pour recevoir tout ce matériel;
- les surfaces d'exposition disponibles y seraient plus importantes que celles actuellement à la disposition du Musée d'ethnographie (gain d'environ 250 m²);
- les sous-sols de ce bâtiment représentent plusieurs milliers de mètres carrés et qu'ils permettraient d'y entreposer, voire d'y visiter, un nombre très important de pièces rares et de matériel en tout genre dans des conditions de conservation très favorables;
- la cour intérieure représente un grand espace en surface et en sous-sol, aménageable soit en surface d'exposition, soit en salle de travail ou de conférence;

¹ Annoncée, 691.

Motion: Musée d'ethnographie dans les bâtiments de l'arsenal

- le nouveau Musée d'ethnographie resterait au centre-ville et proche d'autres musées, à la satisfaction des écoles et de nombreux habitants;
- l'état de conservation et d'entretien de ce bâtiment est excellent et qu'il permet d'espérer une réelle économie en travaux de transformation et d'aménagement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier avec l'Etat la réaffectation à l'usage public du bâtiment de l'arsenal;
- étudier, en concertation avec l'Etat et les différentes associations concernées, la possibilité d'y installer le nouveau Musée d'ethnographie.

M. Jacques Mino (AdG/SI). La motion du groupe SolidaritéS de l'Alliance de gauche n'est pas un gag pour faire parler encore une fois du Musée d'ethnographie. Tout le monde sait que nous nous sommes beaucoup engagés pour le projet de la place Sturm; le peuple n'en a pas voulu, avec raison ou, peut-être, parce qu'il a été partiellement trompé – mais ce n'est pas là le problème – notamment en ce qui concerne les millions de francs à engager. Par la suite, la campagne Rigot a été évoquée comme lieu possible pour un nouveau musée d'ethnographie par le Parti démocrate-chrétien, d'une part, et peut-être aussi par le Conseil administratif, d'autre part, qui pourrait avoir un projet là-bas. Mais ce projet est déjà un peu mal parti, dans la mesure où le Canton n'en veut pas et où des habitants sont déjà en train de se mobiliser contre celui-ci.

Nous avons pensé à une solution qui paraît simple – elle le sera peut-être, nous l'espérons – mais qui mérite d'être étudiée. Les personnes travaillant au Musée d'ethnographie actuel pourraient même être intéressées à participer à un groupe de travail sur cette question, pour autant que le musée actuel soit conservé; grâce à notre projet, la surface de celui-ci serait plus que doublée s'il pouvait disposer du bâtiment de l'arsenal. Ledit bâtiment est classé, il est beau, à l'intérieur, l'espace est facilement utilisable, il y a une grande cour extérieure et des sous-sols, et il appartient à l'Etat. Ce dernier pourrait très bien, si l'armée acceptait de déménager – ce que l'on pourrait quand même souhaiter, parce qu'avoir un arsenal au centre-ville, c'est quand même dépassé, et nous devons être l'une des dernières villes de Suisse à présenter ce cas de figure – le mettre à disposition pour un nouveau musée d'ethnographie, d'autant plus que la Conférence culturelle genevoise vient de voir le jour et que l'on cherche à distribuer les cartes entre les communes, le Canton et la Ville de Genève. Le Canton pourrait donc en faire cadeau.

Nous pourrions voir s'il est envisageable de réaliser un musée à cet endroit en engageant peu de millions. Cela suppose bien évidemment que l'armée puisse

aller à la campagne, où elle a déjà des bâtiments. En tout cas, je ne crois pas que l'on pleurerait le départ de l'arsenal. Je pense donc que, avec les gens travaillant à l'actuel Musée d'ethnographie et la commission des travaux, nous pourrions étudier sereinement cette question et je vous remercie de renvoyer cet objet à ladite commission.

(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). Il faut en premier lieu savoir que M^{me} la conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf, chargée du Département des affaires militaires, a écrit à propos de cette motion au Conseil administratif. J'espère que sa lettre pourra être lue à notre assemblée, car ce serait assez intéressant en ce qui concerne l'affectation du bâtiment de l'arsenal.

Je crois qu'il faut relever un certain nombre de points à propos de cette motion. D'abord, il existe des engagements de Genève vis-à-vis de la Confédération en ce qui concerne les bâtiments à usage militaire. Ils sont d'ailleurs définis par des articles de la Constitution fédérale que je ne détaillerai pas ici. Notre municipalité a donc un certain nombre d'obligations à remplir. Il est clair que l'on peut, par exemple, récupérer les bâtiments situés sur le territoire de la ville, comme l'a dit M. Mino, et aller en construire ailleurs pour y installer l'arsenal. Mais ces nouveaux bâtiments seront construits aux frais du demandeur, c'est-à-dire de la Ville de Genève.

Ensuite, il y a quand même quelques problèmes qui se posent. L'arsenal n'est pas un dépôt de munitions; c'est d'abord une administration à laquelle de très nombreuses personnes de ce pays ont affaire, et je ne crois pas qu'il soit forcément souhaitable d'expatrier une telle fonction à l'extérieur de la ville, alors que, maintenant, elle est placée près des transports collectifs, au centre-ville. Je ne pense pas que mettre les administrations à l'extérieur de la ville soit toujours une très bonne chose; «Brasilia-sur-Léman» n'est pas forcément une excellente solution!

Quant à la proposition de transformer le bâtiment de l'arsenal en un nouveau musée d'ethnographie, nous passons à des questions un peu plus concrètes.

La première chose à savoir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est que le volume du bâtiment de l'arsenal est loin de satisfaire aux besoins du Musée d'ethnographie.

Deuxièmement, cette motion parle de sous-sol. Mais savez-vous qu'il n'y pas de sous-sols dans ce bâtiment? Il n'y en a aucun, et pour plusieurs raisons. La première, c'est que, à l'époque, on ne construisait pas de sous-sols si on n'en avait pas besoin; la deuxième, c'est que nous sommes ici dans une zone alluvionnaire, à proximité de l'Arve, et que l'on avait à l'époque renoncé à construire des sous-sols sous l'arsenal pour des questions extrêmement simples d'infiltration. Après les problèmes de poussière et d'entassement des objets dans l'actuel Musée d'ethnographie qui n'est plus adapté aux besoins, vous voulez transférer ce même musée dans un nouveau bâtiment qui n'est pas plus adapté à une activité muséographique, en rêvant et en parlant de sous-sols qui n'existent même pas! C'est tout de même quelque peu inquiétant.

D'ailleurs, on avait même examiné à un certain moment la possibilité d'y loger les archives cantonales et on y a renoncé à cause de la proximité de l'Arve! Par conséquent, si l'on ne peut pas y mettre les archives cantonales, je ne crois pas que l'on puisse y mettre le Musée d'ethnographie.

Tout cela contribue au fait que, pour notre part, nous pensons que l'idée présentée dans cette motion est très mauvaise. Elle procède plus d'un acte politique que d'une réelle réflexion sur les besoins du Musée d'ethnographie et l'avenir de l'ethnographie à Genève. Notre réponse est donc très simple: nous refusons l'entrée en matière sur cet objet, parce que c'est du rêve – du rêve certes amusant, et c'est un moment amusant que les motionnaires nous proposent ce soir – car ce projet ne tient absolument pas compte des réalités de l'arsenal et de son affectation actuelle, et encore moins des besoins réels du Musée d'ethnographie.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste comprend, bien entendu, l'intention de nos amis de l'Alliance de gauche. Il est vrai que, pour certains, il y a un regret et, pour d'autres, le souci de réparer une erreur peut-être. Cependant, nous pensons que, même si leur intention est bonne, le lieu choisi, lui, n'est pas adéquat. Tout d'abord, c'est un arsenal, et donc un endroit qui n'est pas adapté à l'installation d'un musée. C'est un bâtiment classé et, par conséquent, si nous voulons y faire des transformations, nous allons nous retrouver en conflit avec des commissions de protection des bâtiments. Or, si nous voulons faire un musée dans ce type de bâtiments, nous serons obligés de procéder à des transformations.

Je vous cite par exemple la ville de Chambéry qui, il y a une quinzaine d'années, a effectivement installé un espace culturel dans l'espace Curial, c'est-à-dire dans l'ancienne caserne napoléonienne. Il est vrai qu'elle y est parvenue et que sa réussite est à mon avis remarquable, mais c'est avec un architecte qui était et est toujours une sommité, puisqu'il s'agit de Mario Botta. Le coût de l'opération, lui, a été énorme, mais la commission des sites de la ville de Chambéry ne

s'y est pas opposée. Si c'est à ce prix-là que vous voulez faire le nouveau Musée d'ethnographie à l'arsenal, alors cela coûtera bien davantage que les 100 et quelques millions de francs qu'aurait exigé, au maximum, le nouveau Musée d'ethnographie de la place Sturm.

D'autre part, à Chambéry, l'espace Curial n'était pas occupé par l'armée à l'époque, car celle-ci avait vidé les lieux. Par conséquent, le problème que nous aurions à l'arsenal ne se posait pas, à savoir le relogement de l'armée.

Nous ne pouvons donc pas entrer en matière sur cette motion, quand bien même nous sommes bien d'accord sur le fait qu'il faut trouver un lieu, à terme, pour le nouveau Musée d'ethnographie. Encore faut-il s'assurer que la population a refusé uniquement le lieu choisi pour le nouveau Musée d'ethnographie, la place Sturm, et non pas, peut-être, le principe même d'un musée d'ethnographie. En effet, cela, nous ne le savons pas.

S'il faut, à terme, trouver un lieu pour le nouveau Musée d'ethnographie, au Parti socialiste, nous penchons maintenant pour une synergie avec la France voisine. Vous avez pu lire dans les journaux et constater au niveau du Grand Conseil que nous proposons une solution à la gare d'Annemasse. Si ce n'est pas possible, il faudra effectivement trouver un lieu dans la zone autour de la ville, peut-être dans le quartier des Vernets, mais en tout cas pas sur le secteur de l'arsenal, projet tout à fait utopique qui, si nous entrons en matière, pourrait nous entraîner dans des dépenses que nous ne soupçonnons pas et que nous ne voulons pas devoir affronter.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviendrai très rapidement, car je n'entends pas revenir sur la motion qui vient d'être présentée. Je vous signale simplement quelques points pour votre information. M. Ducret a fait allusion tout à l'heure à un courrier de M^{me} Brunschwig Graf en sa qualité de représentante du Département des affaires militaires. Nous ne l'avons pas sur nous ce soir – en tout cas, nous ne le trouvons pas en ce moment – mais je peux vous décrire son contenu. Nous en donnerons copie, le cas échéant, à la commission qui étudiera cet objet, mais cette lettre ne lui apportera pas beaucoup d'autres renseignements à ce sujet que ce que je vais vous dire ici. Cette lettre signale, en substance, que la convention liant le Département cantonal des affaires militaires à la Confédération ne permet pas – pour un délai relativement long, en tout cas – une affectation autre que celle que connaît l'arsenal.

Par ailleurs, comme vous le savez, depuis le 2 décembre 2001, à l'issue du vote populaire concernant le projet de nouveau Musée d'ethnographie de la place Sturm, le Conseil administratif a immédiatement soutenu la volonté de présenter un réel projet de nouveau musée d'ethnographie. Cependant – et vous étiez par-

faitement d'accord avec nous sur ce point – pour qu'il ait vraiment un maximum de chances de passer, ce ne devait pas être le projet de la Ville de Genève, mais un projet porté largement par la Ville, l'Etat et les communes, raison pour laquelle nous avons souhaité former une structure de travail ou seraient représentées les trois entités que je viens de citer. C'est enfin chose faite, et il est un peu triste qu'il ait fallu attendre quasiment une année pour la mettre en place, puisque tant la Ville que l'Etat et l'Association des communes genevoises se disaient elles aussi prêtes à œuvrer dans le cadre d'une telle structure.

Ces trois entités se sont enfin rencontrées. Des délégations du Conseil administratif, du Conseil d'Etat et de l'Association des communes genevoises se sont rencontrées et ont décidé tout d'abord, non pas d'examiner les conséquences du scrutin du 2 décembre 2001, bien évidemment – soit parce que chacun l'a déjà fait, soit parce qu'il est trop tard pour le faire maintenant – mais de se mettre d'accord sur les éléments consensuels qui permettent de véritablement porter en commun un objet de cette importance, de cette envergure.

Nous étions donc convenus qu'il s'agissait avant tout de regarder ce qu'il en était au niveau du cahier des charges. En effet, les exploitants du Musée d'ethnographie ont émis un certain nombre de volontés, et il faut savoir si les trois partenaires que j'ai cités sont prêts à valider l'ensemble de ce cahier des charges ou s'ils souhaitent en rediscuter le contenu avec les intéressés.

Ensuite, il faudra bien évidemment examiner la problématique de la localisation de ce nouveau musée. Mais, avant de savoir si tel ou tel endroit est le meilleur, il faut se demander à qui est destiné ce musée et pour qui nous voulons le construire. Je fais allusion ici à une proposition faite récemment par un groupe siégeant dans cette enceinte qui consiste à installer ce musée dans un pays voisin. Nous pouvons – et nous devons – nous demander s'il est judicieux, dans l'hypothèse où les enfants de nos écoles iront aussi très souvent visiter ce musée, de les inviter à passer régulièrement la frontière pour aller voir ces collections. Ce n'est qu'une question que je pose, et ce sont les réponses qui sont intéressantes.

Bien évidemment, nous avons demandé aux fonctionnaires actuellement en charge de ce dossier tant au niveau de l'Etat que de la Ville et de l'Association des communes de répondre très rapidement à l'ensemble de ces questions. Je peux donc vous dire, et j'en terminerai par là, que nous continuons à œuvrer pour faire avancer ce dossier – maintenant d'une manière beaucoup plus large heureusement – et que nous ne perdons pas du tout l'espoir de pouvoir vous proposer un projet dans des délais raisonnables.

Je vous rappelle qu'il s'agit de faire en sorte de pouvoir utiliser le legs Lancoux – lequel n'était pas rien! – qui revient à la Ville pour la réalisation d'un nouveau musée d'ethnographie, pour autant que ce dernier soit construit dans les cinq ans suivant le décès de la personne. Vous allez me dire qu'il est peut-être un peu

naïf de penser aujourd'hui que nous allons y parvenir dans un délai aussi bref. Je réponds que non, ce n'est pas naïf mais parfaitement réaliste, si nous arrivons à suivre le rythme que nous avons souhaité nous fixer, sachant – j'en ai obtenu personnellement confirmation de la part de l'exécuteur testamentaire en charge de ce dossier – qu'il y aura une interprétation très large de sa part pour nous permettre de faire en sorte que ces montants soient affectés à la réalisation d'un nouveau musée d'ethnographie, si tant est qu'une volonté se dessine pour permettre sa réalisation dans des délais raisonnables. Voilà ce que je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, concernant cet objet.

M. Robert Pattaroni (DC). Les conclusions de M. Ferrazino nous plaisent beaucoup et nous le rejoignons très volontiers à leur sujet; nous ne sommes pas toujours d'accord, mais, ce soir, nous relevons avec plaisir le fait que c'est le cas. Nous comprenons très bien que les groupes veulent avoir une proposition à faire par rapport à un nouveau musée d'ethnographie et nous considérons cette intention comme positive. Si nous observons un peu autour de nous, nous constatons que de nombreuses nouvelles réalisations culturelles ont été faites dans de vieux bâtiments. Par exemple, à Londres, la nouvelle Tate Gallery est une réussite formidable, tout comme, à Paris, le Musée d'Orsay installé dans la gare d'Orsay ou encore, à Lille, les anciens bains transformés en Musée d'art moderne. On pourrait même citer, à Genève, sous une autre forme, l'utilisation du bâtiment qui continue de s'appeler l'Usine et qui est aussi une réussite de ce point de vue, ainsi que le Bâtiment des Forces-Motrices, pour ne donner que ces exemples.

Nous pourrions nous joindre nous aussi au rêve de trouver un bâtiment pouvant peut-être héberger le nouveau Musée d'ethnographie. Cependant, nous avons entendu dire ce soir que ce ne serait pas simple et que le bâtiment de l'arsenal ne serait pas particulièrement fait pour héberger un nouveau musée. Il faut néanmoins relever qu'il y a déjà eu plusieurs idées. Certains ont opté pour le quartier de la place des Nations; on trouve à l'origine de cette idée sans doute de nombreuses personnes, mais, au moment des événements qui ont conduit au vote du 2 décembre 2001, il s'agissait des Partis libéral et démocrate-chrétien. Ensuite, le magistrat a œuvré dans ce sens, y compris au Grand Conseil, et nous l'avons soutenu autant que possible dans ce cadre. Actuellement, il y a un parti qui propose Annemasse et un autre qui propose cet arsenal...

Est-il judicieux de renvoyer toutes ces propositions en commission, alors même – et je termine ainsi mon intervention – que nous avons entendu le magistrat nous indiquer qu'un chemin était pris, que ce musée allait être réalisé dans le cadre d'un partenariat que nous avons toujours souhaité? Par conséquent, nous proposons aux auteurs de la présente motion de la retirer, sinon, en ce qui nous concerne, nous allons être contraints de la refuser.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous avons entendu les propos de M. Ferrazino et nous nous en réjouissons. Si l'arsenal est l'endroit idoine ou non, je n'en sais rien, car je ne le fréquente pas pour vous le dire, mais, étant toujours persuadée que Genève doit se doter d'un musée d'ethnographie, je me refuse à jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous accepterons donc cette motion et son renvoi en commission.

M. Georges Breguet (Ve). C'est avec le sourire que j'observe le débat de ce soir, parce que la motion en elle-même est une motion d'idées et que toute idée est respectable. Celle qui consiste à réutiliser un bâtiment situé en ville est très bonne, et je passerai mon temps, au cours des derniers mois qui me restent au Conseil municipal, à vous répéter dans cette enceinte qu'il faut un musée d'ethnographie au centre-ville et non pas à la périphérie, encore moins en France voisine. Il est évident que l'importance même d'un musée ne peut se justifier que dans un tissu urbain, relié véritablement à la vie locale et à celle des habitants.

A part cela, pourquoi ne pas choisir le bâtiment historique de l'arsenal pour le réutiliser? On a cité beaucoup d'exemples réussis dans d'autres pays. Nous avons visité à Lyon un ancien bâtiment militaire, les Subsistances, qui est actuellement réutilisé pour des activités culturelles.

Il est vrai – je pense qu'il ne faut pas le nier – qu'il y a un petit côté provocateur et antimilitariste dans cette motion qui est peut-être regrettable, parce que cela revient à mêler deux sujets qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Mais je tiens quand même à dire aux gens qui soutiennent notre armée qu'elle est en train de se remettre en question et qu'elle n'a plus besoin de bâtiments comme avant; de même, elle n'a plus besoin d'autant d'hommes et sa présence dans les villes n'est plus indispensable. On peut donc parfaitement imaginer un retour du bâtiment de l'arsenal à des activités civiles.

En ce qui concerne les possibilités futures de collaboration avec le Canton et les communes, il est bien évident que nous les souhaitons. C'est probablement la seule possibilité de voir un nouveau musée d'ethnographie se réaliser. Le magistrat m'a eu l'air assez optimiste, mais, en ce qui me concerne – nous l'avions dit à l'époque du référendum et je le répète ce soir pour que cela figure au *Mémorial* – je serai très heureux, en 2015 ou en 2020, que cette possibilité se réalise. Nous avons raté la bonne occasion; il y en aura d'autres, mais c'est pour dans longtemps. Néanmoins, je serai le premier à en être heureux si j'étais contredit par les faits.

Je remarque simplement que, ce soir, nos amis socialistes ont déjà fait dévier le débat en prétendant qu'ils ne voulaient pas consacrer trop d'argent à ce type d'institution – vous les avez entendus comme moi – d'ailleurs, c'est peut-être la

raison pour laquelle ils proposaient Annemasse comme lieu pour le futur musée, puisque là-bas il paraît que nous pourrions être payés au tarif français, mais avec l'avantage des 35 heures. Je tiens quand même à vous dire que, si nous en sommes au débat d'idées, restons-y et appuyons cette motion, car elle n'est pas plus mauvaise que celle du préopinant M. Ducret, lequel se permet de juger cet objet très mauvais, alors que nous avons soutenu son idée tout aussi farfelue de construire un nouveau musée d'ethnographie au-dessus d'un parking. Je pense donc qu'il faut étudier toutes les idées en commission et ensuite séparer le bon grain de l'ivraie.

Le président. Monsieur Künzi, pour un arsenal démilitarisé... (*Rires.*)

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Le titre m'avait échappé! J'interviens rapidement, parce que nous suggérons simplement de renvoyer ce projet de motion en commission afin que le débat de fond puisse avoir lieu dans ce cadre.

J'ai entendu des paroles me rappelant un débat qui aurait pu avoir lieu dans cette enceinte il y a un siècle. Quand un conseiller municipal radical ose avancer que l'on ne peut pas faire un musée d'ethnographie à la place de l'arsenal parce que Genève a des obligations à l'égard de la Berne fédérale et gris-vert, je me demande sur quel plan se place le débat! Jusqu'à présent, j'avais cru comprendre que l'armée dépendait des pouvoirs civils; si ceux-ci décident que, pour le troisième millénaire, l'arsenal sera affecté à un musée d'ethnographie, je pense que l'armée doit se plier à cette volonté!

Il a été fait allusion à un courrier de M^{me} Brunschwig Graf à M. Schmid; je l'ai lu; alors, imaginez à quel point l'importance du complexe militaire des Vernets est important pour l'armée suisse, car M. Schmidt oublie simplement de mentionner la caserne des Vernets! Les installations militaires en ville de Genève n'ont donc aucune importance stratégique. Un conseiller municipal radical dont j'ai oublié le nom – pourtant, il s'excite beaucoup – signalait qu'il n'était pas possible d'installer un nouveau musée d'ethnographie à l'arsenal, étant donné l'exiguïté ou l'inexistence des sous-sols. Moi, comme ancien guerrier de l'armée suisse, j'ai visité les lieux et j'ai remis mes munitions à l'arsenal. Il y a bien des sous-sols, et je peux même vous dire qu'ils s'étendent depuis le passage Baud-Bovy jusqu'à l'Université. Ils s'étendent donc sur quelques centaines de mètres carrés.

En outre, j'ai quand même été surpris de la proposition socialiste d'expédier le nouveau Musée d'ethnographie en France. Je suis pour briser le maximum de frontières, mais je suis aussi un enseignant qui sait combien il est difficile de faire voyager une classe d'élèves, a fortiori de lui faire traverser une frontière. Un autre argument socialiste m'a franchement beaucoup déplu: celui qui consiste à consi-

dérer notre projet comme utopique. Mais, moi, Mesdames et Messieurs les camarades socialistes, je me revendique de l'utopie! Car il y a un vieux dicton – que nous partageons – qui prétend que «les utopies d'aujourd'hui peuvent être la réalité de demain». (*Quelques applaudissements.*)

M. Guy Jousson (AdG/TP). Chers amis et collègues du Conseil municipal, on voit que parler du Musée d'ethnographie est déjà un peu compliqué; si, en plus, on doit parler du département militaire fédéral, cela va l'être encore plus. Quant à moi, j'aimerais juste faire une prière, ce soir...

M. Roberto Brogini (Ve). Va à l'église!

M. Guy Jousson. ... une prière pour que nous partions du principe, simplement, que la population genevoise mérite effectivement un nouveau musée d'ethnographie. Parti comme c'est parti, il me semble que, chaque fois que nous parlerons du Musée d'ethnographie pendant les soixante prochaines années, selon si la proposition vient d'un camp ou bien d'un autre... (*Brouhaha.*)

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)

Le président. Monsieur Jousson, je vous prie de bien vouloir m'excuser de vous interrompre, mais nous allons attendre le silence un moment, et vous pourriez quand il sera rétabli. Nous avons tout notre temps...

M. Guy Jousson. Mon propos est tout simple. Si, chaque fois que nous parlons du Musée d'ethnographie, selon que la proposition vient d'un camp ou d'un autre, nous nous tirons dessus à boulets rouges entre partis, la population n'aura jamais de nouveau musée d'ethnographie. Or il me semble que la population genevoise, malgré son refus lors du vote du 2 décembre 2001, en mérite un.

Je crois, quant à moi, que la commission pourra évaluer si l'arsenal convient ou pas; peut-être proposera-t-elle plutôt de construire des logements, on ne sait pas. Une fois que nous aurons constaté qu'un nouveau musée d'ethnographie ne peut pas être implanté à cet endroit-là, nous chercherons une autre solution. Il n'empêche qu'il faut que nous puissions nous donner la main tous ensemble, pour réfléchir à un musée d'ethnographie concret de demain, où qu'il soit en ville de Genève, et cela pour la population de notre cité.

M. Gérard Deshusses (S). Deux théories s'opposent qui, toutes les deux, sont intéressantes sous certains angles. On peut effectivement – je réponds sur ce point à M. Breguet – souhaiter centraliser les musées d'une ville, comme l'a fait Berlin à l'époque avec l'île des musées; c'est possible. Certains ici, lorsque l'on a multiplié les musées au centre-ville il y a deux ans, se sont plaints en disant que la promenade des musées était ridicule et qu'il fallait au contraire décentraliser les lieux culturels, de manière à éviter, dans les zones suburbaines, des ghettos où se développaient des incivilités. Cette deuxième théorie n'est pas non plus absurde. Simplement, il faut faire des choix. (*Remarque de M. Lescaze.*) Nous avons fait un choix lors du vote, Monsieur Lescaze, et nous avons été clairs.

Quant à nous, nous émettons ici de fortes réserves par rapport au bâtiment de l'arsenal, nous vous l'avons dit. A nos yeux, c'est un bâtiment qui ne convient pas, parce que l'architecture y est inadéquate. Il est classé, ce qui va nous poser des problèmes énormes en ce qui concerne ses transformations et va donc entraîner des coûts excessifs pour un résultat qui ne sera peut-être pas aussi bon que ce que nous souhaitons. Ce n'est pas le prix d'un musée d'ethnographie qui nous dérange; nous étions prêts à payer un musée de qualité à la place Sturm, et nous sommes prêts à accepter un prix identique pour un autre projet de qualité. Mais, dans le cas de l'arsenal, nous émettons des réserves.

Cependant, comme nous sommes prêts à entrer en discussion, certains parmi nous s'abstiendront ce soir quant à cette motion, en signe de bonne volonté. Reste que – encore une réponse à M. Breguet – nous avons aussi proposé l'éventualité de faire ce musée dans la zone frontalière; cela ne veut pas dire que nous avons choisi de le faire à cet endroit, mais que nous ouvrons sur ce point-là aussi la discussion et les échanges d'idées, et nous aimerions que vous preniez la nôtre en considération, au moins autant que celle de l'arsenal.

En définitive, nous mettrons le musée là où nous le pourrons, avec un projet qui, je l'espère, récoltera une majorité d'avis favorables dans cette ville – si elle veut d'un musée. Je ne sais pas si elle le mérite – là n'est pas la question – mais il faut savoir si elle le veut ou pas. Jusqu'à maintenant, à mon avis, les jeux ne sont pas faits et la décision n'a pas été prise par la population de vouloir un musée, où que ce soit. Alors, essayons de trouver un projet dans un lieu convenable, mais ne compliquons pas la situation en proposant un bâtiment qui, d'emblée, n'est pas adéquat.

M. Michel Ducret (R). Je ne peux pas laisser passer un certain nombre de propos. M. Künzi a une caractéristique: il souffre d'une forme de surdité sélective qui lui permet de répliquer à ce que l'on n'a pas dit; c'est assez curieux. Par exemple, je n'ai pas dit que l'usage militaire de l'arsenal empêcherait d'y installer

un musée, mais que Genève avait des obligations vis-à-vis de la Confédération. Celles-ci sont confirmées par un courrier de M^{me} Martine Brunschwig Graf, non pas à M. Samuel Schmid, mais simplement au Conseil administratif. Probablement n'avez-vous pas copie de ce texte, Monsieur Künzi, puisque vous affirmez des choses aussi farfelues.

Par contre, j'ai effectivement dit que les locaux de l'arsenal actuel sont inadaptes et insuffisants par rapport aux besoins d'un musée d'ethnographie, et je persiste. Le sous-sol de ce bâtiment n'en est pas un; c'est, en réalité, un abri de protection civile situé sous la cour. J'ai dit également que je voyais mal l'administration cantonale chargée des affaires militaires – mais ce n'est pas une administration militaire – émigrer à la campagne. Cela me paraît relativement simple à comprendre. Il y a des citoyens qui viennent généralement en ville pour régler leurs affaires administratives, et je trouve quand même relativement logique que l'arsenal soit situé au centre.

Quant à la remarque de M. Breguet, je répondrai qu'il est vrai que j'ai fait une proposition de musée d'ethnographie à Sécheron, non pas seulement sur le parking de dissuasion, mais également en travers des voies CFF. En effet, on a là un espace libre, neuf, un endroit où l'on peut apporter avec ce musée une certaine mixité et, en outre, une excellente desserte par les transports collectifs. Cela donne en outre des possibilités d'usage complémentaire d'un parking que l'on doit réaliser, et qui lui permettraient aussi de fonctionner le week-end, et non pas seulement la semaine en tant que parking d'échange.

Enfin, il y a aussi une valeur symbolique à ma proposition: celle de relier la ville à la zone internationale. Il est magnifique pour un musée d'ethnographie d'avoir ce rôle!

De plus, nous devons aménager une passerelle au-dessus des voies CFF. Une passerelle, c'est un peu angoissant, avec cette espèce de tube sur 250 mètres de longueur, et pas forcément très intéressant; tandis que si l'on profite de faire un musée à cet endroit, avec ses vitrines et son lieu d'accueil au niveau du rez-de-chaussée, par exemple – enfin, le rez-de-chaussée serait au-dessus des voies CFF, là où passeraient les piétons et les cyclistes, je pense que nous aurions peut-être là l'occasion de réaliser quelque chose qui soit à la fois attractif, efficace, symbolique et intéressant, et le tout à un endroit où nous serions confrontés à beaucoup moins de problèmes d'opposition. A ce moment-là, il ne s'agira pas d'une opposition à l'aménagement du secteur, mais seulement au coût du projet.

Je pense que ce projet est sensé, plus que celui qui nous est proposé ce soir, pour différentes raisons que j'ai expliquées tout à l'heure. Je crois qu'il faut se rendre à l'évidence. Il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas possibles, c'est simple. Il ne s'agit pas d'un combat idéologique, comme certains voudraient en faire la démonstration ce soir. Simplement, l'idée de l'arsenal n'est pas intéres-

sante et ce n'est pas une variante qu'il vaut la peine d'étudier en commission; nous y perdrons notre temps. Voilà tout simplement ce que j'ai à dire sur ce projet.

M. Georges Queloz (L). Ce projet de motion est manifestement une provocation, et je ne suis pas le premier à l'affirmer ce soir, car cela a été dit et pas dans nos rangs. Mais il a l'avantage de démontrer à quel point vous n'avez que du mépris, vous, les motionnaires, pour la défense des deniers publics. Il ne faut pas être dupes, il n'y a pas besoin d'avoir fait beaucoup d'études pour comprendre cela, ou alors vous ne connaissiez pas l'ampleur du projet que vous êtes prêts à voter. En effet, tout le monde sait aujourd'hui que le bâtiment que vous nous proposez n'offre pas la moitié de l'espace que nous aurions pu utiliser dans le musée proposé à la place Sturm, qui a été largement refusé par la population.

Cela dit, j'espère que vous, l'Alternative, ne garderez pas la majorité trop longtemps, parce que l'on peut craindre que, dans moins de dix ans, vous proposeriez de transformer la cathédrale Saint-Pierre ou la basilique de Notre-Dame pour en faire un musée du sexe! (*Brouhaha.*)

M. Bernard Lescaze (R). J'attendrai que vous rétablissiez le calme après les propos de M. Queloz, Monsieur le président. J'ai un peu le sentiment d'assister ce soir à une sorte de bal des fossoyeurs: chacun de ceux qui – pour des raisons certainement excellentes, puisqu'elles ont été partagées par la population – ont fourni des arguments pour rejeter le projet de nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm essaient maintenant de trouver telle ou telle solution miracle qui pourrait nous donner le nouveau Musée d'ethnographie que tout le monde sur ces bancs prétend vouloir. On dit qu'un chameau c'est un cheval dessiné par une commission... Qu'est-ce qu'un musée d'ethnographie dessiné par une commission du Conseil municipal? C'est un hangar provisoire! Voilà ce que la plupart d'entre vous parviendront finalement à réaliser en étudiant ces multiples projets que nous voyons proliférer au cours de nos séances, dont certains peuvent paraître sensés, alors que d'autres sont complètement insensés.

Je dois dire que le Conseil administratif n'est pas tout à fait en reste. Pour parodier l'intéressante réponse de M. Alain Vaissade à M. Michel Ducret au sujet du Grand Théâtre, le Conseil administratif déclare, dans ces circonstances, que les rumeurs alarmistes au sujet du Musée d'ethnographie sont infondées, eu égard aux informations régulièrement données traduisant fidèlement le stade d'avancement du dossier. Taratata, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Nous n'avons rien en main! M. Ferrazino a peut-être une solution miracle, mais en tout cas pas sur les 3000 m² de la campagne Rigot.

En réalité, il faut d'abord que l'on nous propose un véritable projet architectural, dans un bâtiment existant ou à créer. Un véritable projet muséal, une véritable volonté financière sont nécessaires, d'abord de la part du Conseil administratif – peut-être également du Canton et des communes – ensuite, de ce Conseil municipal. Pour l'instant, aucune de ces conditions n'est remplie, malheureusement. Il faudra donc tout reprendre, sans totems ni tabous. A ce moment-là, on verra peut-être apparaître la possibilité d'un nouveau musée d'ethnographie. Pour l'instant, il y a beaucoup de vent, beaucoup de bruit, et il n'y a rien de concret. J'en suis bien désolé, pour ma part, parce que je partage un peu les espoirs de M. le conseiller municipal Georges Breguet, mais, pour l'instant, je le répète, il n'y a vraiment rien de concret.

Alors, si nous voulons continuer à «mouliner» dans le vent et le vide pour produire une architecture de papier et un musée d'air et de poussière, continuons ainsi et envoyons le maximum de motions à l'étude de certaines commissions. Sinon, augurons que le Conseil administratif va nous présenter, dans quelques mois, un projet qui sera peut-être l'amorce d'une construction dans cinq ou dix ans. En ce sens-là, pour être conséquents avec nous-mêmes, nous devrions rejeter cette motion de ce soir comme les autres de ce type.

Pour ma part, fidèle à cette conduite, je la refuserai, entre autres parce que, sur le lieu même de l'arsenal, il est effectivement impossible d'installer un musée d'ethnographie au moment où l'on parle tant des inondations de Lully. On devrait savoir que les crues de l'Arve peuvent complètement inonder les terrains de l'endroit où se trouve l'arsenal. Un certain conseiller de l'Alliance de gauche ne devrait pas rire à ces propos, car, il y a quelques années, on a renoncé à construire un hôtel des archives de l'Etat à cet endroit. Ces dernières nécessitaient moins de mètres carrés, mais on y a renoncé en raison de la possibilité de crise centennale de l'Arve qui pourrait, malgré tout, se reproduire. A Lully aussi, on croyait qu'il n'y aurait jamais plus d'inondations!

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rejeterai cette motion. Par contre, je prends acte des propos de M. Ferrazino que, moi aussi, je qualifie de très optimistes, mais je me réjouis de lui donner rendez-vous dans quelques semaines ou quelques mois pour qu'il nous sorte le merle blanc, l'oiseau rare qu'il nous promet et qui permettra de faire avancer le dossier d'un nouveau musée d'ethnographie.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Vous savez, quand on traite d'un projet important, mieux vaut deux bonnes idées qu'une seule. Nous discutons de points techniques. M. Lescaze disait tout à l'heure qu'il était impossible d'installer un musée d'ethnographie à l'arsenal à cause des crues de l'Arve. Moi, je suis un habitant de la Jonction et, à vos crues, Monsieur Lescaze, je n'y crois pas!

M. Alain Fischer (R). A Lully non plus, on n'y croyait pas!

M. Daniel Künzi. Il y a quatre étages inférieurs de parking souterrain à cet endroit; à ma connaissance, les voitures ne sont pas en train de flotter au fond du parking – quoique, naturellement, tout puisse arriver.

J'ai entendu tout à l'heure M. Ducret dire qu'il n'y avait pas de sous-sols à l'arsenal, mais des abris de la Protection civile. Vous voyez, ce n'est pas clair! Etant donné ces bruits contradictoires, on ne peut pas décider maintenant si oui ou non il faut rejeter ce projet de motion. Le plus sage, à mon avis, est de le renvoyer à la commission des travaux, où nous pourrions vérifier si oui ou non notre idée est réalisable!

Pour conclure, vu qu'on a parlé de rêve... J'ai fait un rêve, la nuit passée, qui se passait en 2015: je coupais le ruban du Musée d'ethnographie à la place de l'arsenal et, à côté de moi, il y avait un conseiller municipal radical qui maugréait dans sa barbe: «Eh oui, Künzi avait quand même raison.» Ce n'était qu'un rêve... (*Rires.*)

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je voudrais juste donner une ou deux petites précisions, notamment sur le plan de l'espace à disposition. J'ai les plans de l'intérieur de l'arsenal ici; il est assez facile à aménager, donc il n'y aurait pas d'énormes travaux à faire. Nous pouvons étudier la question calmement. Le départ de l'armée du centre-ville, à terme, va se faire d'une manière ou d'une autre.

En gardant l'ancienne école où est situé actuellement le Musée d'ethnographie et en lui adjoignant le bâtiment de l'arsenal, on fait plus que doubler l'espace utilisé! Je finirai en vous disant tout simplement que des employés du Musée d'ethnographie actuel attendent avec impatience que nous agissions, et même que nous étudions ce projet avec eux, comme d'autres projets d'ailleurs. Je n'ai pas commencé mon intervention en mettant sous le paillason les divers projets émanant de la gauche et de la droite. Je pense que nous allons étudier le nôtre calmement et que cela ne nous engage pas à grand-chose.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 31 non contre 23 oui (5 abstentions).

9. Motion de MM. Christian Zaugg, Alain Gallet, Gérard Deshusses, Alain-Georges Sandoz, Michel Ducret, M^{mes} Alexandra Rys et Sophie Fischer: «Impact du projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) sur la ville de Genève» (M-317)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le projet CEVA entre bientôt en phase active;
- la Confédération a d’ores et déjà alloué des crédits à cet effet;
- les travaux pourraient débiter en 2005;
- les falaises de Champel vont être percées par un tunnel de base près du Bout-du-Monde;
- ce tunnel passera sous le parc Bertrand et continuera en direction des Eaux-Vives;
- la station prévue près de l’Hôpital cantonal se situera au plateau de Champel;
- cette situation aura des effets induits sur le plan de l’aménagement de ce quartier;
- la gare des Eaux-Vives et ses abords sont également concernés;
- les aménagements extérieurs induits par le projet devront figurer dans le prochain programme financier quadriennal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, à trois ans du démarrage du plus grand chantier du siècle:

- de l’informer de tout ce qui a trait au projet CEVA;
- de lui faire connaître la participation financière de la Ville de Genève pour tous les aménagements induits par le projet;
- de mesurer l’impact du percement du tunnel sur les quartiers de Champel et des Eaux-Vives;
- de prendre des dispositions pour que, après celle de la Praille, la première station en ville de Genève assure une bonne desserte de l’Hôpital cantonal.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Il nous paraît important, trois ans avant le démarrage du projet CEVA, la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, et alors même que le Grand Conseil a d’ores et déjà voté un premier crédit de 450 millions de francs sur un crédit total de près de 950 millions de francs en

¹ Annoncée, 691.

vue de sa réalisation, que le Conseil municipal de la Ville de Genève soit informé de tous les tenants et aboutissants de cet important projet. Celui-ci nous concerne à plus d'un titre, car il est tout à fait évident que les travaux titanesques qui vont être entrepris auront un impact visible sur la ville de Genève et que de nombreux aménagements de surface devront être pris en charge par notre commune. Je pense, par exemple, aux transports publics genevois (TPG) et à la ligne 1, pour laquelle les TPG vont se trouver dans l'obligation de changer de tracé, et aux arrêts proches des stations, tels que ceux des lignes 12, 16 et 17, qui devront être transformés et redimensionnés.

Mais de quoi s'agit-il donc? Le RER Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, dont les travaux vont débiter en 2005, c'est-à-dire seulement dans deux ans ou deux ans et demi, va, après un détour par la Praille, franchir l'Arve sur un viaduc au ras de l'eau, près du Bout-du-Monde, puis s'engouffrer par un tunnel à double voie sous les falaises morainiques de Champel, à la hauteur de la tour de Champel; il poursuivra sa course en direction du parc Bertrand, fera un arrêt sous le plateau de Champel, continuera son parcours à 30 mètres de profondeur sous les pelouses du parc pour ensuite se diriger en tranchées couvertes en direction de la gare des Eaux-Vives; là, il s'arrêtera un moment pour s'élancer vers la station de Chêne-Bourg et, finalement, en émergeant un peu avant la frontière à l'air libre, il arrivera à la gare d'Annemasse avant de repartir dans l'autre sens.

Ce RER que nous appelons de nos vœux s'inscrit dans un plan de développement des transports publics visant à opérer un transfert du mode de déplacement à l'échelon de tout le bassin genevois, voire lémanique. Il permettra d'offrir une véritable alternative à l'automobile en facilitant la desserte par le réseau ferroviaire des quartiers de Sécheron, Cornavin, la Praille, ceux de l'Hôpital cantonal et des Eaux-Vives. Cette situation va donc faciliter le report de la voiture vers le train. Les études prévisionnelles démontrent clairement qu'un grand nombre de frontaliers préféreront de beaucoup laisser leur véhicule aux parkings P+R (*park and ride*) de Coppet, de Sécheron, voire d'Annemasse, pour utiliser le nouveau RER afin d'accéder au centre-ville. Pensons, à titre d'exemple, aux milliers de travailleurs de l'Hôpital cantonal et à la facilité de se déplacer que va créer pour eux la nouvelle station de RER à cet endroit.

Les signataires de cette motion soutiennent par conséquent le projet CEVA sans aucune réserve, car ils pensent qu'il est de nature à améliorer considérablement la qualité de la vie à Genève. Nous estimons toutefois qu'une réalisation de cette importance mérite une véritable information, car il nous semble enregistrer sur ce plan un certain manque que nous regrettons.

Un forum organisé par la Coordination transports a eu lieu récemment à la Maison des associations, et il est apparu à l'évidence aux nombreux participants, après les quelques réticences exprimées dans la presse par la Ville de Carouge,

qu'il fallait absolument impliquer davantage toutes les communes concernées par ledit projet. C'est dans cet esprit que nous avons déposé cette motion, qui demande au Conseil administratif d'informer le Conseil municipal de toutes les conséquences du réseau CEVA pour la Ville de Genève, tant sur le plan de son impact sur l'aménagement urbain et des connexions avec les réseaux de transports publics que de celui de sa participation financière. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil administratif d'organiser prochainement, à l'intention du Conseil municipal, une séance d'information sur le réseau CEVA, car nous n'allons quand même pas attendre bouche bée 2005 pour connaître le projet phare de Genève pour le troisième millénaire.

M. Alain Gallet (Ve). (*M. Gallet montre la brochure d'information orange sur le projet CEVA.*) Par cet œil figurant au milieu de la couverture orange de cette brochure, vous pouvez – je souhaiterais que ce soit de façon unanime – entrer dans le futur. On peut ne pas encore s'en rendre compte, mais cette liaison Cornavin - Eaux-Vives - la Praille est probablement le projet le plus important de ces vingt prochaines années. «Enfin!» devrait-on dire, car il y a bien trop longtemps que Genève attend un RER, depuis 1912 au moins. Or il se présente aujourd'hui une opportunité exceptionnelle de rattraper le temps perdu.

Pour mémoire – ou pour comparaison – à Zurich, aujourd'hui, 330 000 personnes prennent chaque jour le réseau RER, qui ne fonctionne que depuis douze ans. A Genève, ce sont trois lignes en cul-de-sac, un quasi-désert ferroviaire... quelques milliers de personnes utilisent ce moyen de transport, je le redis, du futur.

Aujourd'hui, pour les Verts, le plus important, c'est que Genève doit desserrer l'étreinte d'un développement qu'elle a voulu elle-même trop centralisé et aussi, bien sûr, trop exclusivement tourné vers le trafic motorisé privé. Genève étouffe dans le petit territoire où elle s'est elle-même enfermée! Elle doit trouver – je l'ai là dans cette brochure – la clé du développement durable et s'engager à déverrouiller la construction de tout le bassin transfrontalier. Genève peut s'engager, et nous, conseillers municipaux, devons le faire aussi, dans cette perspective tournée vers l'agglomération. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à nous de prendre la mesure, de porter toute notre attention sur ce sujet, de regarder vers le futur, vers un développement enfin durable qui s'articule sur une vision globale, régionale.

Si nos informations sont bonnes – je voudrais ici relayer les informations que le préopinant a données – il est prévu que le Conseil administratif sera informé par le Conseil d'Etat, dans les jours qui viennent, des impacts du projet CEVA sur le territoire de notre ville. De même, il est prévu que le Conseil d'Etat vienne

informer l'ensemble des conseillers municipaux sur le même sujet. Je vous serai extrêmement reconnaissant d'y porter la plus grande attention et d'être présents le jour où cette séance d'information aura lieu. Entre-temps, je tiens à votre disposition cette brochure qui a permis à Genève d'aller à Berne présenter son dossier et obtenir l'aval de la Confédération sur un objet aussi important.

On a souvent dit qu'il manquait à Genève un élément pour son développement; le chaînon manquant, c'est bien cette liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, qui passe également par la Praille.

M. Michel Ducret (R). En tant que motionnaire, j'aimerais ajouter quelques précisions à ce qui vient d'être dit. Le projet CEVA va complètement reconfigurer deux points extrêmement importants situés sur le territoire de notre ville – les autres sont situés à l'extérieur. Le premier est le secteur de la station de Champel, sous le plateau de Champel, à environ 30 mètres sous terre, qui va desservir verticalement ledit plateau lui-même, le parc Bertrand et, d'autre part, horizontalement, par un tube quelconque qui devra être aménagé et équipé probablement avec un système hectométrique du genre tapis roulant, le quartier de l'Hôpital. Cela suppose que ces passages, vertical et horizontal, devront être extrêmement sûrs et attrayants.

Il y a donc à ce niveau-là des problèmes très importants à résoudre, à savoir, en premier lieu, qui aura la charge et la responsabilité de ces passages essentiels pour le bon fonctionnement de la station de Champel. Cela entraînera évidemment certains coûts et aura des impacts sur l'organisation de la circulation en surface, notamment en liaison avec les transports publics desservant le secteur. Ces travaux sont à préparer relativement tôt, de manière qu'on ne soit pas pris de court et qu'on ne doive pas tout faire en catastrophe au cours des six derniers mois. Je pense néanmoins que ce point n'est pas le plus important.

Le point le plus important, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est celui du secteur de la gare des Eaux-Vives. Là, c'est une immense opération d'urbanisme qui nous attend et qui va être entièrement sous la responsabilité de la Ville de Genève, car tout le réaménagement de surface nous concerne très directement. C'est l'occasion de «recoudre» les deux côtés de ce quartier, car actuellement la gare forme une césure entre la route de Frontenex et l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, séparation qu'il faudra rendre complètement transparente et perméable au passage des piétons et des cyclistes. L'emplacement de la gare, dont la sortie principale sera probablement orientée du côté de la ville et donc de la route de Chêne, suppose une réorganisation de tous les arrêts des transports collectifs entre Villereuse et Grange-Canal. Les emplacements actuels de ces arrêts à la rue du 31-Décembre et à l'avenue de l'Amandolier devront être revus, et toute la circulation devra être réaménagée au bout de la gare

des Eaux-Vives, sur la route de Chêne, à un emplacement qui n'est pas particulièrement favorable pour y installer des arrêts devant accueillir énormément de passagers. Il y a donc déjà d'énormes problèmes à ce niveau-là.

Ensuite, un certain nombre de constructions vont devoir être réalisées autour de la gare des Eaux-Vives une fois qu'elle sera construite. On ne peut pas laisser les terrains qui l'entourent en friche, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, parce que l'on ne peut pas se permettre d'attendre de longues années et de temporiser pour aménager ces lieux, sous peine de disqualifier tous les efforts faits en faveur des transports collectifs, en rendant peu attractive une station qui est essentielle sur la rive gauche. Je vous rappelle que ce sont des trains interrégionaux qui vont s'arrêter à cet endroit; cela signifie que lorsqu'un train aura sa tête au passage à niveau actuel du chemin Frank-Thomas, d'un côté, il aura sa queue à la route de Chêne, de l'autre. Je veux dire que la gare s'étendra sur toute la longueur de l'actuelle gare et qu'elle sera entièrement utilisée. Il y a même probablement deux sorties au moins à prévoir, ainsi que de très nombreux aménagements.

Ensuite, que va devenir l'aménagement du chemin Frank-Thomas? Nous allons probablement déposer prochainement une motion pour une révision de la desserte en transports collectifs du secteur de Saint-Paul, qui est liée à l'aménagement du chemin Frank-Thomas et au réaménagement du secteur de la gare des Eaux-Vives.

Le président. Monsieur Ducret, je vous interromps pour signaler à M. Gallet qu'il n'a pas le droit de se rendre à la tribune des journalistes.

M. Michel Ducret. Je reprends. Tous ces travaux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, supposent non seulement un énorme effort de planification, de concertation – M. Ferrazino y tient beaucoup – processus qui ne sera pas forcément extrêmement rapide, mais aussi un énorme effort financier. La Ville de Genève va-t-elle pouvoir le fournir? Il n'y a pas que cela à financer dans notre collectivité! Je ne pense donc pas qu'elle pourra l'assumer seule. Il y a donc peut-être une réflexion à mener également sur les possibilités de monter des sociétés d'économie mixte pour mettre en valeur la surface qui va être récupérée au-dessus de cette gare.

Je crois que tout cela suppose des réflexions qu'il faut engager d'ores et déjà et de manière extrêmement sérieuse. J'imagine bien que, jusqu'à aujourd'hui, le Service d'urbanisme, par exemple, n'est pas resté sans rien faire, mais nous ne savons rien, actuellement, de ce qui s'y passe. Or il va falloir quand même préparer l'opinion à cet événement important, et je pense que, en premier lieu, il y a un

devoir d'information vis-à-vis du Conseil municipal. C'est pourquoi nous vous proposons cette motion, d'abord pour qu'une information globale et officielle soit donnée à l'ensemble du Conseil municipal le plus rapidement possible, afin de le mettre au courant de ce qu'est le projet CEVA, car nous avons constaté que certains conseillers municipaux ignoraient encore ce qu'il impliquait et ce qu'il allait permettre de réaliser. D'autre part, il est extrêmement important aussi de connaître les impacts de ce projet sur notre collectivité. Et c'est une information que nous attendons dans un délai relativement rapide, bien entendu. On ne peut pas continuer à attendre, parce que les travaux débiteront bientôt, comme l'a relevé tout à l'heure M. Zaugg.

Voilà pourquoi nous vous proposons de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, afin qu'il nous fournisse une réponse dans un délai tout à fait acceptable et que nous puissions prendre nos dispositions en fonction de l'importance de ce projet.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je prends la parole pour vous dire que le raccordement ferroviaire entre Cornavin et Annemasse via la Praille et les Eaux-Vives est effectivement d'une grande importance. Je ne sais pas si les travaux sont prévus pour demain; je suis très optimiste de nature, mais, enfin, je ne veux pas exagérer. Le Conseil d'Etat qui soutient ce projet avec beaucoup de ferveur évoque, comme meilleure hypothèse, les années 2005 ou 2006 – et 2006 semble plus réaliste. Quoi qu'il en soit, vous avez parfaitement raison de dire que ce projet doit être largement présenté. Il est exact, comme l'a rappelé M. Gallet, que le Conseil administratif a rendez-vous prochainement avec une délégation du Conseil d'Etat pour une présentation générale de ce projet, mais je peux vous dire que celui qui vous parle a des contacts depuis plusieurs mois – vous l'imaginez bien – tant avec M. Cramer, chargé de la problématique de la mobilité et des transports pour le Canton de Genève, qu'avec M. Moutinot, chargé de la problématique de l'aménagement.

Il est donc bien évident que la demande que vous formulez, à savoir d'être informés sur la nature même du projet CEVA, est légitime, puisqu'il y a un certain nombre de conseillers municipaux, à entendre M. Ducret, qui ne le connaîtraient pas encore, quand bien même ils ont reçu aujourd'hui cette fameuse brochure à laquelle il a été fait allusion tout à l'heure. Cependant, vous l'aurez constaté en prenant connaissance de sa date, elle remonte à août 2001; le dossier a déjà évolué depuis, bien évidemment, et il est indiscutable que vous avez droit à des informations sur la nature même de ce projet. Le Canton doit vous les donner et il vous les donnera.

J'en viens maintenant aux conséquences de ce projet sur notre territoire municipal. Vous l'avez très bien dit: au départ, nous nous interrogeons pour savoir s'il y aurait deux ou trois gares de la ligne RER sur le territoire municipal. Outre la gare des Eaux-Vives et le secteur de Champel-Hôpital, le secteur de Saint-Jean avait également fait l'objet d'un certain nombre de réflexions. Aujourd'hui, ce dernier a été écarté, pour des raisons essentiellement de rapidité et d'efficacité de la ligne RER. Il y aura donc deux haltes sur le territoire municipal et non pas trois.

Quels en seront les impacts? Il s'agit là de réponses que nous devons contribuer à formuler. Pourquoi dis-je «contribuer»? Tout simplement en raison du fait suivant. Prenons l'exemple de la gare des Eaux-Vives, puisqu'il y a deux secteurs qui nous intéressent, celui de Champel-Hôpital et celui de la gare des Eaux-Vives.

La réflexion sur ce dernier est un peu plus avancée pour différentes raisons, certaines positives et d'autres un peu moins. Je me suis déjà expliqué devant vous à ce sujet. Vous vous souviendrez, puisque nous parlons de l'application d'une convention datant de 1912 entre la Confédération, les CFF et le Canton de Genève, que dans le cadre de cette convention l'Etat avait peut-être un peu rapidement oublié que certaines parcelles se trouvant sur le périmètre de la gare des Eaux-Vives avaient été cédées aux CFF pour la réalisation du projet contenu dans cette convention. Quand le Canton a discuté avec les autorités de la Ville de Genève dans le cadre des échanges fonciers liés au stade de la Praille, il est apparu que ces mêmes parcelles avaient été cédées par l'Etat à la Ville de Genève. Il était difficile de faire en sorte que les mêmes parcelles soient à la fois cédées aux CFF et à la Ville de Genève! Aujourd'hui, nous essayons de trouver une solution avec les CFF et avec l'Etat pour un aménagement qui puisse répondre à l'intérêt général des uns et des autres.

Je vous rappelle également que nous avons le projet d'édifier une école dans ce périmètre, car les besoins du quartier en la matière sont avérés. Nous devons donc pouvoir utiliser 10 000 m² pour construire une école. Il est prévu également de construire des logements, car c'est une des rares grandes parcelles situées sur le territoire municipal qui pourra encore en accueillir. Pour des raisons qui nous sont propres – mais nous pourrions en discuter – nous souhaitons que ces futurs logements ne soient pas construits sur la gare, où passeront les trains, à cause des ondes que l'on connaît, ou plus précisément dont on ne connaît pas les conséquences qu'elles peuvent impliquer pour le corps humain. Nous souhaitons donc que ces constructions puissent se faire de l'autre côté de la gare.

Telles sont les discussions que nous devons avoir avec l'ensemble des intéressés, le Conseil municipal et les habitants également. Nous avons convenu, d'entente avec M. Moutinot, de lancer une très large concertation à laquelle le Conseil municipal, avec la population, sera bien évidemment associé. Laissez-nous seulement le temps d'avancer dans nos réflexions, car, si nous sommes par-

faitement d'accord sur l'idée même de cette motion, à savoir celle d'ouvrir un large dialogue, encore faut-il que nous ayons de quoi l'alimenter. Il est un peu tôt, à l'heure où nous parlons, pour lancer cette large concertation, mais je peux vous dire que tant la Ville que le Canton ont la volonté de le faire très rapidement et dans le sens des objectifs que vous souhaitez voir réaliser, Monsieur Ducret.

M. Damien Sidler (Ve). M. René Grand et moi-même avons préparé un amendement à cette motion, car nous sommes étonnés par rapport à un certain point. En tout cas, pour ma part, je pense ne pas avoir très bien compris pourquoi, entre les premières études effectuées et le document sur le projet CEVA qui nous a été distribué et qui a donc fait l'objet de la demande de Genève à Berne, l'arrêt pour la desserte du quartier de Saint-Jean avait disparu. A notre avis, il est encore un peu prématuré d'abandonner complètement le projet de cet arrêt. Je crois que les habitants du quartier n'ont pas encore compris que celui-ci avait été abandonné. Sans vouloir stopper la dynamique des négociations en cours sur le raccordement RER, nous pensons qu'il serait bon que le Conseil administratif insiste pour que, à long terme, il existe peut-être une possibilité d'avoir une desserte RER à Saint-Jean.

Vous parlez de la rapidité des trains, Monsieur Ferrazino, mais il ne faut pas oublier que le but n'est pas de faire aller les trains le plus vite possible, mais que les passagers puissent se déplacer le plus rapidement possible. Or, si des personnes voulant arriver dans le quartier de Saint-Jean doivent passer par la gare Cornavin et parcourir environ 200 ou 300 mètres de couloirs avant de trouver un bus pour parvenir à Saint-Jean, elles perdront à peu près vingt minutes. Il faudrait peut-être trouver un équilibre entre la rapidité des trains et la commodité pour leurs usagers.

Nous espérons donc que vous pourrez au moins apporter des réponses aux habitants du quartier pour qui, d'après les derniers forums auxquels j'ai pu assister, la question n'était en tout cas pas tranchée comme elle semble l'être d'après vos propos, Monsieur Ferrazino. Je vous remercie de nous apporter ces précisions.

En attendant, notre amendement, qui demande que le Conseil administratif nous apporte au moins des réponses sur la raison de la disparition de cet arrêt, consiste à ajouter à la motion l'invite suivante:

Projet d'amendement

«de reprendre l'étude, avec l'Etat et les CFF, de la création d'un arrêt dans le quartier de Saint-Jean.»

M. Michel Ducret (R). J'interviens très brièvement à propos de l'amendement de M. Sidler. La station prévue à Saint-Jean dans les plans initiaux a été abandonnée, à ma connaissance, parce qu'elle était trop rapprochée de Cornavin et que l'on a instauré par la suite l'idée de la halte de Pont-Rouge. A ce moment-là, le nombre d'arrêts deviendrait trop important et ralentirait par trop le trafic entre la gare des Eaux-Vives et Cornavin. Du coup, le parcours ne serait plus du tout concurrentiel par rapport au trajet actuel en tram. On ferait donc perdre son attractivité au RER, tout simplement.

Je crois, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'à un moment donné il faut savoir choisir. Nous avons maintenant choisi un RER à Genève, et nous avons voulu une desserte régionale. Nous avons choisi le train, et ce n'est pas le tram! On ne peut pas avoir un train qui joue au tram, ce n'est pas possible. Il faut choisir un mode de transport adapté au type de desserte que nous souhaitons.

Enfin, en ce qui concerne la desserte de Saint-Jean, je rappelle à M. Sidler qu'il a perdu de vue que nous avons instauré depuis une année une nouvelle ligne de bus reliant directement Cornavin à Saint-Jean: il s'agit de la ligne 27, qui passe par la gare Cornavin, contrairement à l'ancienne ligne 7, et qui représente une nette amélioration dans le réseau des transports collectifs.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sidler est refusé par 27 non contre 18 oui (6 abstentions).

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, à trois ans du démarrage du plus grand chantier du siècle:

- de l'informer de tout ce qui a trait au projet CEVA;
- de lui faire connaître la participation financière de la Ville de Genève pour tous les aménagements induits par le projet;
- de mesurer l'impact du percement du tunnel sur les quartiers de Champel et des Eaux-Vives;
- de prendre des dispositions pour que, après celle de la Praille, la première station en ville de Genève assure une bonne desserte de l'Hôpital cantonal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Motion de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, Guy Dossan, René Winet, Bernard Lescaze, M^{mes} Michèle Ducret et Catherine Hämmerli-Lang: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires» (M-319)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le développement populaire considérable des sports de rue et des sports dits «fun» (streetball, beachvolley, frisbee, skate, etc.) depuis quelques années;
 - la valeur intrinsèque de ces sports qui occupent intelligemment les jeunes et leur permettent de se réapproprier des espaces publics à leur manière;
 - la nécessité d'un encadrement minimal en matière d'infrastructure, de promotion et d'autorisation d'utilisation de l'espace relatives à la pratique de ces sports;
 - l'inexistence de subventions spécifiquement dévolues à ce volet du sport,
- le Conseil municipal:
- demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, un concept global de développement de la pratique de ces sports sur le territoire de la Ville de Genève, précisant les besoins en espaces et infrastructures, et incluant les aspects financiers et ceux liés au personnel;
 - invite dans cette perspective le Conseil administratif à étudier la mise sur pied d'une manifestation d'envergure réunissant tous ces sports au cœur même de la ville, en partenariat avec les associations et organismes déjà existants, durant une semaine au printemps ou en été 2003.

M. Pierre Maudet (R). Je serai relativement bref, parce que notre motion est exhaustive dans ses invites comme dans ses considérants. C'est une motion qui ne mange pas beaucoup de pain, mais elle se veut avant tout une impulsion à l'adresse du Conseil administratif dans le domaine des sports de rue populaires, un domaine qui se développe beaucoup, comme vous le savez. De plus en plus de sports se pratiquent dans la rue, et c'est une bonne chose, parce que ce sont des occupations et des pratiques qui permettent d'occuper les jeunes différemment, à d'autres activités qu'à certaines qui pourraient être plus nocives.

Cette motion a été déposée pendant le premier semestre de l'année 2002. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts, et je me félicite que le Service des sports, à plusieurs reprises et notamment cet été par le biais du beachvolley, ait marqué le

¹ Annoncée, 691.

pas et contribué à l'activité dans ce domaine. Seulement, nous souhaitons aller plus loin. Nous demandons deux choses ce soir par le biais de cette motion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Premièrement, que le Conseil administratif présente un vrai projet global de soutien à ce type de sports, car, quand bien même on peut les dire un peu sauvages, c'est-à-dire qu'ils se développent sans une réelle organisation, nous pensons qu'une certaine infrastructure mise à disposition pourrait être utile et contribuer à leur développement, ainsi qu'à une certaine communication.

Deuxièmement, il s'agit d'organiser, à l'instar de ce qui s'est fait à Neuchâtel au mois de juin de l'année dernière, une sorte de festival de ces sports pour les faire connaître et pour donner l'opportunité de les pratiquer à des gens qui ne font peut-être pas partie de structures plus traditionnelles telles que des clubs. Nous pensons que c'est un aspect qui n'est pas à négliger dans le sport, un aspect pas très connu jusqu'à maintenant qu'il faut promouvoir également, car il mérite une certaine place. Cela peut éventuellement se faire à travers une politique de subvention intelligente.

C'est pourquoi nous vous proposons de renvoyer cette motion au Conseil administratif. Nous n'avons aucun doute que le conseiller administratif en charge des sports fera diligence, d'ici la fin de cette législature, pour nous proposer quelque chose dans la direction que nous indiquons, c'est-à-dire une vraie promotion de sports de rue consistant à s'occuper intelligemment en utilisant un minimum d'espace avec un minimum d'organisation.

Préconsultation

M. Jean-Louis Fazio (S). Les socialistes sont favorables aux sports de rue populaires et soutiendront cette motion. Nous demandons son renvoi à la commission des sports et de la sécurité, ne serait-ce que pour informer le groupe radical que le Service des sports et la Délégation à la jeunesse ont déjà organisé cet été des week-ends de sports «fun» aux Vernets et un peu partout. L'étude de cet objet permettra donc une meilleure information.

M. Roberto Brogгинi (Ve). Nous nous réjouissons de nous rendre compte que le Parti radical rompt le cordon ombilical qui le lie avec le Touring Club Suisse et les milieux de l'automobile, qu'il désire que les gens se réapproprient la rue et que ce ne soient plus les automobiles qui l'occupent en permanence. Nous regrettons néanmoins la modestie de cette motion, car nous estimons que la rue devrait être 365 jours sur 365 à la disposition de tout un chacun, et non pas seule-

ment de certains qui ont quatre roues. Nous nous proposons de rejoindre la motion des socialistes et de renvoyer cet objet à la commission des sports et de la sécurité, afin que les radicaux nous exposent leurs objectifs.

M. Roman Juon (S). En complément aux propos de mon collègue Jean-Louis Fazio, je vais vous donner une liste de lieux déjà pourvus d'installations pour ce que l'on appelle le «sport de rue». Elle est longue! (*Protestations.*) M. Maudet aurait dû être complet, parce que, en plus, cela dépend d'un département dirigé, à l'époque, par des radicaux. Je cite: au skate-park de Plainpalais, cinq rampes pour le skate-board; cinquante emplacements de streetball dans toute la ville de Genève; il y a aussi le volleyball de Plainpalais, les petites patinoires que vous connaissez, puisque nous allons inaugurer la prochaine bientôt et, pour terminer, une trentaine de baby-foots répartis dans les parcs et les préaux d'écoles. Ce que l'on peut demander au Service des sports, c'est qu'il aille encore plus loin.

M. Jacques François (AdG/SI). Notre groupe soutiendra évidemment cette motion. Vous savez que nous nous sommes souvent opposés aux sports spectacles et aux sports de luxe; nous sommes évidemment très contents de continuer à développer le sport de rue.

M. André Hediger, maire. Comme cela vient d'être dit à l'instant par M. Roman Juon, ce projet de motion du groupe radical ne traite pas d'un sujet nouveau. En parlant du sport de rue, vous n'avez rien inventé! Vous le découvrirez peut-être maintenant par l'intermédiaire des manifestations que nous avons organisées ces dernières années à Genève, qu'il s'agisse du streetball à la place du Rhône, du beachvolley ou du triathlon. Comme M. Juon l'a dit, j'ai établi le relevé de toutes les installations que nous avons aménagées dans divers endroits en ville de Genève pour de nombreux sports; il n'est pas nécessaire d'être membre d'un club pour pratiquer ces sports, puisqu'on peut le faire en tant que simple citoyen. Des tables de ping-pong ont été installées à différents endroits, des jeux de pétanque dans certains parcs, etc. Il y a donc passablement d'installations sportives destinées à des gens qui ne sont pas membres de clubs sportifs.

Il est vrai que je suis très soucieux de cette question depuis un certain nombre d'années; j'examine la possibilité d'implanter des installations sportives dans les plans d'aménagement présentés par mon collègue Christian Ferrazino. Cela a été le cas pour la patinoire des Charmilles, qui sera inaugurée la semaine prochaine.

Le projet est intéressant, même s'il ne s'agit pas d'une patinoire de glace; en outre, pendant le reste de l'année, le ring, c'est-à-dire le pourtour, pourra être utilisé pour d'autres sports.

Cette expérience sera donc intéressante; en effet, si elle est concluante, un projet semblable, qui est à l'étude pour la place du Pré-l'Evêque, pourra y être réalisé. Mon collègue Ferrazino et moi-même avons rencontré cette semaine les représentants de la Poste pour déterminer quand cette place serait libérée. Cela se fera vraisemblablement d'ici au 1^{er} janvier 2004. D'ici là, nous aurons le temps de vous présenter un projet d'aménagement de la place avec une zone destinée aux sports de rue pour les habitants du quartier et notamment les jeunes.

Un autre projet qui vous sera bientôt présenté concerne la troisième partie de la couverture des voies CFF à Saint-Jean, du pont De-Miléant à celui de l'avenue d'Aire. Il existe là une surface assez grande, qui sera aménagée pour la pratique des sports de rue; pour concrétiser ce projet, nous attendions que le reste de l'aménagement de cette zone soit réalisé, et la demande de crédit concernant cette troisième partie vous sera soumise prochainement.

Voilà où nous en sommes, le Conseil administratif et moi-même, avec le Service des sports. Nous sommes réellement à l'écoute des différentes demandes qui nous sont présentées; elles ne sont pas très nombreuses, contrairement à celles des clubs concernant des installations sportives. En l'occurrence, il s'agit de créer des installations susceptibles d'inciter les gens à sortir de chez eux et à se retrouver pour pratiquer un sport de rue. Ce qu'il nous faut, ce sont des emplacements adéquats. Chaque fois qu'il y a une disponibilité, nous examinons la possibilité d'aménager des infrastructures destinées aux sports de rue et aux sports populaires.

M. Roberto Broggin (Ve). Dans la rue!

M. André Hediger, maire. Nous poursuivrons cet objectif et fermerons éventuellement un certain nombre de rues à la circulation, afin d'y créer des animations importantes. Quant à moi, je suis favorable à la création de rues piétonnes avec notamment des marchés. Je pense que c'est le type d'animation que nous devons apporter à nos quartiers. Mais il est nécessaire de fermer les rues à la circulation et de les transformer en zones piétonnes, sans que cela nuise trop aux commerces. Ces aménagements coûtent de l'argent. Je me réjouis déjà que le groupe radical vote les demandes de crédits présentées par mon département samedi prochain, pour le soutien au sport lors de l'examen du projet de budget 2003. Je vous remercie, Messieurs les radicaux! (*Rires.*)

M^{me} Michèle Ducret (R). Il y a aussi des dames!

M. Pierre Maudet (R). Première remarque: je signifierai à M. Hediger que le groupe radical est également composé de représentantes féminines, et je me plais à le souligner puisqu'elles sont, de surcroît, d'excellente qualité!

Cela dit, j'aimerais répondre d'abord à M. Juon. Il est certain qu'il est probablement bon de renvoyer cet objet à la commission des sports et de la sécurité afin de pouvoir en parler également avec la Délégation à la jeunesse. Vous n'êtes pas sans savoir que, cet été, plusieurs groupes pratiquant des sports de rue ont fait état de problèmes de communication avec la Délégation à la jeunesse, notamment les groupes de skateurs au skate-park de Plainpalais. J'ai encore sous les yeux les articles de presse concernant les moyens nécessaires et la gestion de ces emplacements. Nous allons donc vraisemblablement en parler en commission, et je pense que c'est une bonne chose.

Le deuxième aspect que je voudrais aborder concerne les propos de M. Hediger. Monsieur le magistrat, nous nous ferons un plaisir, naturellement, de voter votre budget samedi, si tant est que la transparence soit de mise, pour une fois, car nous serions intéressés à connaître, par exemple, l'importance du montant financier mis à disposition par la Ville pour la promotion et le soutien des sports de rue. Cela n'apparaît nulle part, ni parmi les subventions, ni dans le cadre de l'effort général, ni comme mention au rapport à l'appui du budget. Aujourd'hui, nous ne savons pas comment chiffrer le soutien apporté par la Ville de Genève – en termes financiers, par exemple – aux sports de rue. C'est bien le grief que nous avons fait à plusieurs reprises, Monsieur Hediger. Cela dit, si l'on nous présente de manière un peu plus transparente le coût du soutien à ce type de sports, eh bien, nous appuierons vos demandes de crédits et serons prêts, nous, radicaux – ainsi que d'autres groupes sur les bancs de ce Conseil municipal, j'imagine – à voter et même à accroître ces montants. Mais nous reparlerons très certainement de cela samedi, et je m'en réjouis d'ores et déjà.

Je constate simplement, ce soir, que notre motion radicale fait l'objet d'une certaine harmonie dans ce Conseil et j'espère qu'elle ne sera pas brisée par nos amis libéraux. Je me réjouis de pouvoir en parler à la commission des sports et de la sécurité.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité sont acceptés à la majorité (2 oppositions libérales et 4 abstentions libérales).

11. Motion de MM. Pierre Maudet, Bernard Lescaze, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Pierre Oberholzer et Didier Bonny: «Nulla poena sine crimine, nullum crimen sine lege! (amendes inscrites au budget)» (M-320)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la compétence récemment retrouvée par la Ville de Genève de délivrer des contraventions sur son territoire;
- l'apport financier important pour les caisses municipales que représente le paiement de ces contraventions;
- la mention du résultat du travail de verbalisation des agents de sécurité municipaux (ASM), «espéré» ou à tout le moins attendu pour l'année prochaine, dans le budget annuel de la Ville;
- la pression que constitue ce montant pour les ASM qui se voient ainsi imposer un véritable «objectif de rentabilité idéal» pouvant les contraindre à délaisser parfois leurs tâches de prévention au profit de leur mission de verbaliser;
- le refus, jusqu'à présent catégorique, du conseiller administratif en charge de la répression sur le domaine public d'entrer en matière sur la création d'un service spécialisé d'agents municipaux (AM) uniquement dévolu au contrôle du stationnement;
- la propension affichée et récurrente de la part de certaines fractions municipales d'abuser du poste budgétaire «Amendes» comme d'une «planche à billets» du budget municipal en le gonflant aléatoirement pour couvrir des dépenses supplémentaires sans aucun rapport avec l'activité concernée par ce libellé;
- le caractère foncièrement immoral et la perversité du message politique induit par la démarche de ces fractions politiques qui consiste à tabler sur une augmentation substantielle de l'insubordination de nos concitoyennes et concitoyens en matière de stationnement d'une année à l'autre pour financer de nouvelles activités, voire le fonctionnement courant de la municipalité;
- l'application stricte du principe de présomption d'innocence aussi envers chaque contrevenant potentiel qui utiliserait un moyen de transport privé et parquerait celui-ci sur la voie publique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de fixer annuellement le montant prévu au budget de l'année suivante pour les recettes des contraven-

¹ Annoncée, 691.

tions figurant sous la cellule 4007, «Agents de ville et Domaine public», groupe de comptes 437, «Amendes», uniquement sur le montant indiqué dans la même cellule, respectivement dans le même groupe de comptes, aux comptes de l'exercice comptable précédant l'année en cours.

M. Pierre Maudet (R). Décidément, ce soir, Monsieur le président, c'est un marathon! Je ne vous ferai pas l'injure de reprendre les considérants de cette motion, qui sont relativement clairs. Pour la petite histoire, cette motion se veut la concrétisation d'une réflexion de fond que nous avons lancée lors de l'étude et du vote du budget 2002, c'est-à-dire en décembre 2001, lorsque, une fois de plus, l'Alternative s'était plu à faire fonctionner la «pompe à finances», autrement dit la «planche à billets». Vous savez que, lorsque l'on a besoin, le jour du budget, d'augmenter les recettes de la Ville, c'est pour financer telle ou telle bonne ou mauvaise – souvent mauvaise – prestation supplémentaire. On recourt alors soit à l'augmentation des recettes de la taxe professionnelle, soit à celle des recettes imputées sur les amendes.

Les représentants radicaux et libéraux s'étaient émus, lors de ce vote du budget en 2001, du principe même consistant à pouvoir inscrire dans un budget un montant imputé aux amendes et que l'on puisse se baser ainsi, de manière totalement amoral, sur l'incivilité présumée des citoyens au cours de l'année à venir. Nous pensons – c'est une présomption que l'on peut assez facilement établir – que, durant une année civile normale, il est probable que des citoyens se mettront en contravention sur la voie publique, qu'on leur inflige une amende et qu'ils doivent la payer à la collectivité, que ce soit au Canton ou à la Ville. Cela est fortement probable et, chaque année, nous établissons le même constat. Le montant qui en découle fluctue, mais, jusqu'à maintenant, il est de l'ordre des 5 millions de francs. Il va probablement évoluer en raison des nouvelles compétences qu'a acquises la Ville dans les zones bleues, mais cela relève d'un autre débat, et nous ne voulons pas parler ce soir de la hauteur de ce montant.

En effet, c'est bien du principe même dont nous voulons parler. Nous vous proposons donc ce soir – parce que nous ne voulons pas nier le fait que des rentrées financières se produisent chaque année par le biais des amendes d'ordre – d'introduire le fait que ces amendes seraient inscrites aux comptes et que, chaque année, leur montant prévu au budget serait basé sur la somme encaissée au cours de l'exercice précédent. Cela permettrait d'inscrire le montant de manière fixe, sans possibilité de le moduler, donc, par exemple, de fixer le montant des amendes prévues pour 2003 en se basant sur l'exercice 2001. Cette solution du montant fixe aurait l'avantage de tenir compte de la réalité – parce que c'est un fait que des amendes sont données chaque année – et surtout d'éviter la pratique tout à fait désagréable de faire fonctionner la «planche à billets» pour financer tel

ou tel projet qui n'est absolument pas lié d'ailleurs, de par sa nature, aux amendes et aux contraventions sur la voie publique. Nous pensons que c'est un compromis que nous pouvons faire entre la suppression pure et simple de ce poste «amendes» au budget, ce qui serait la logique pure, et le maintien du statu quo, qui est effectivement une forme complètement amoralisée, je le répète, basée sur l'incivilité des citoyens par anticipation.

C'est pourquoi nous vous présentons cette motion qui tombe à pic, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque nous étudierons dans trois jours le budget 2003 de la Ville de Genève, qui est de l'ordre du milliard de francs et où les amendes d'ordre représentent un poste important. Nous vous proposons, dès ce budget, donc dès samedi prochain, d'inscrire comme montant des amendes le montant perçu sur les amendes d'ordre au cours de l'exercice 2001, qui figure aux comptes 2001. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà l'exposé des motifs que je tenais à vous faire et je vous invite, pour ces bonnes raisons toutes résumées dans les considérants de notre motion, à la soutenir et à la concrétiser dans les faits dès samedi.

M. Didier Bonny (DC). Premièrement et amicalement, je me permets de rappeler à M. Maudet que je suis aussi cosignataire de cette motion, et donc que le groupe démocrate-chrétien s'était également insurgé l'année dernière contre l'augmentation abusive du montant des amendes prévues au budget, aux côtés des groupes libéral et radical.

Cela dit, nous soutenons bien sûr tout ce qui a été dit par M. Maudet. Simplement, pour cette année, l'exercice est un peu différent étant donné que, si le vote au budget est le même qu'en commission, 84 postes d'agents municipaux (AM) seront votés. On peut donc forcément s'attendre à ce que le montant des amendes soit bien plus élevé. Cette année va donc se répéter en quelque sorte la situation du changement de système d'impôts: on arrive dans une sorte de «blanc», et il va être un peu difficile d'appliquer ce que demande cette motion pour cet exercice budgétaire-là. Mais, dès le prochain, dès que nous saurons combien rapportent effectivement ces amendes avec les 84 AM en plus, il faudra s'en tenir au chiffre figurant dans les comptes. Cela semble une solution tout à fait rigoureuse, qui évitera ainsi de pouvoir manipuler les chiffres à l'envi parce que l'on veut faire passer un petit amendement par-ci ou un gros amendement par-là.

Préconsultation

M. Georges Breguet (Ve). Le groupe des Verts s'est penché sur cette question et sur la motion qui vient de nous être présentée.

M. Bernard Lescaze (R). Il n'y en a plus des Verts! (*Il reste quatre Verts dans la salle.*)

M. Georges Breguet. En ce qui concerne le débat d'idées, il a décidé d'être favorable à la discussion sur le fond. Il est vrai que l'arrivée dans nos comptes d'argent provenant d'amendes d'ordre pose une question éthique dont la solution n'est pas facilement trouvable. C'est la raison pour laquelle, si nous appuyons l'idée qui sous-tend cette motion, nous tenons quand même à préciser que nous n'en partageons pas du tout la présentation. Nous rejoignons peut-être l'invite générale, qui demande une réflexion sur ce sujet, mais les considérants nous paraissent un peu trop politiques et de circonstance. Il est bien évident que le groupe des Verts ne souhaite pour le moment qu'une réflexion en commission sur cet objet et qu'il n'est pas question de faire intervenir cette question dans le budget 2003 qui sera traité ce samedi.

M. Bernard Lescaze (R). Le titre de cette motion contient cet adage latin que je tiens à lire: *Nulla poena sine crimine, nullum crimen sine lege*. Cela veut dire clairement qu'il ne peut pas y avoir de peine sans délit, ni de délit sans loi. Or la perception des amendes municipales laisse grandement à désirer sur un certain nombre de points. Pour ma part, même si, fiscalement, l'on pourrait douter du bien-fondé de cette motion, je crois que, politiquement, elle est juste, et que les arguments développés excellemment par mon collègue Maudet méritent de retenir votre attention.

Cependant, j'aimerais profiter du fait que j'ai la parole ce soir pour dire au magistrat chargé de la question des amendes que, parfois, la manière dont celles-ci sont perçues donne une très mauvaise image de notre ville. Je tiens ici à m'indigner publiquement à ce sujet, bien que, moi-même, j'y aie totalement échappé dans la circonstance que je vais relater, car j'étais convenablement parké. Il n'est pas normal, après un gala de charité comme celui qui a eu lieu hier soir au Grand Théâtre en faveur d'Aigues-Vertes, que toutes les voitures stationnées aux alentours de la place Neuve et de la rue Diday aient reçu des contraventions. Il n'est pas normal qu'après que des gens ont dépensé des centaines de francs en faveur d'Aigues-Vertes ils trouvent à la sortie du spectacle des petits billets sur leur voiture. Je peux vous dire, Monsieur le maire, pour avoir entendu certaines réflexions et avoir soigneusement dissimulé, pour ma part, que j'étais conseiller municipal, qu'elles ne sont pas à l'honneur de notre ville.

Quand je pense que vos agents en arrivent au point de coller des contraventions entre 21 h et 1 h 30 du matin à la place Neuve, que vous avez besoin

d'envoyer vos argousins s'occuper à ces heures de stationnement illégal, Monsieur Hediger, je me demande si la sécurité est véritablement bien assurée dans notre ville. C'est simplement une honte pour ceux qui ont donné de l'argent dans le cadre de cette soirée, je tiens à vous le dire. Cela montre – parce que je pense que ce n'est pas par hasard si cela se produit au début de décembre – que, effectivement, vous avez des quotas que vous donnez à réaliser à vos agents et que, si ceux-ci ne sont pas atteints, vous donnez des instructions de façon que les sommes prévues vous reviennent quand même.

Monsieur le conseiller administratif, cela signifie que, contrairement à tout ce dont vous nous avez assurés et à tout ce que vous proclamez, vous et vos collègues du Conseil administratif ne pratiquez pas une politique de prévention – la seule qui devrait être admise – mais une politique coercitive, punitive, et c'est bien cela que nous entendons ici dénoncer, dont nous ne voulons plus et dont de nombreux citoyens ne veulent plus, avec nous.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Je n'en crois pas mes oreilles, mais, au fond, je ne suis pas très surpris de ce vibrant éloge de l'incivilité. Je vous ferai remarquer, Monsieur Lescaze – vous lui transmettez, Monsieur le président – que, pour les bonnes âmes qui viennent faire des soirées de charité au Grand Théâtre, il existe aussi le tram et que celui-ci ne provoque aucune incivilité; que le mauvais parage des voitures peut provoquer et provoque des accidents...

M. Bernard Lescaze (R). Allez donner de l'argent! Vous n'étiez pas à ce gala!

M. Daniel Künzi. Je conseillerai à ce conseiller municipal radical de faire un peu de bicyclette pour se défouler, cela lui ferait grand bien. Cela dit, je suis quand même scandalisé que l'on puisse faire l'éloge du mauvais parage, qui met en danger non seulement les piétons, mais également les cyclistes et les automobilistes.

Pour en revenir au fond de cette motion, l'un de ses auteurs disait lui-même que les considérants étaient peu clairs; c'est le moins que l'on puisse dire, mais, quand un peu de clarté se fait, franchement, on en a les cheveux qui se dressent sur la tête. Quand je lis, dans les considérants de la motion, que percevoir des amendes est «foncièrement immoral», voire que cela relève de la «perversité», je ne suis plus du tout des motionnaires. En effet, il me semble que gouverner, c'est prévoir, et prévoir, ce n'est pas du tout être amoral. Pour une bonne gestion, il est utile – si ce n'est nécessaire – de prévoir quelles seront les rentrées financières futures dues aux amendes.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Mon intervention sera très courte. Je suis amusé de la morale élastique et à géométrie variable de nos amis radicaux, car, si le chiffre prospectif du montant des amendes est immoral, j'aimerais que l'on m'explique comment le chiffre de l'année passée peut être plus moral.

Deuxièmement, les incivilités qui font votre fonds de commerce depuis un certain temps quand il s'agit de petits Noirs sur la place des Volontaires ne vous prennent pas la tête quand il s'agit de voitures parkées sur les pistes cyclables.

D'ailleurs, il m'arrive tous les jours de devoir quitter la piste cyclable parce que des guignols trouvent qu'il n'est pas incivil de se stationner sur les trottoirs. Je ne vois pas pourquoi ceux-là, moralement, auraient le droit de ne pas respecter la loi. *(Quelques applaudissements de l'Alternative.)*

M. André Hediger, maire. Aujourd'hui, nous avons vécu une grande journée à Berne et, ce soir, nous entendons une déclaration choquante du président du Grand Conseil. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que vient de dire M. Lescaze est grave! M. Lescaze vient de faire un appel à l'incivilité des citoyens. Autrement dit, il vient de déclarer, en tant que président du Grand Conseil, qu'il ne faut pas respecter les lois et les règlements en vigueur dans notre ville et notre canton. Monsieur Lescaze, permettez-moi de vous dire que, en tant que maire, moi, je les respecte.

Si nous commençons à faire des exceptions, par exemple en faveur de M. Lescaze, qui était hier soir à un repas caritatif dont les invités se sont parkés n'importe où sur la place Neuve, alors nous devons en faire pour tout le monde: pour les commerçants, pour les manifestations sportives et dans toutes sortes de circonstances. Monsieur Lescaze, mettre le doigt dans l'engrenage qui consiste à ne pas respecter la loi et les règlements est une chose grave. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur Lescaze. Quant aux exceptions, je n'en ai jamais fait et je n'en ferai pas, même si vous êtes le président du Grand Conseil. *(Applaudissements de l'Alternative.)*

Le président. Je donne la parole à M. Lescaze, qui a été mis en cause.

M. Bernard Lescaze (R). D'abord, j'aimerais dire que, dans cette enceinte, je m'exprime comme conseiller municipal. Quand M. le maire s'exprime dans cette enceinte, je pense qu'il le fait en tant que maire, non pas comme ancien président de la Société anonyme du Grand Casino... *(Protestations et brouhaha dans l'Alternative.)* Non, Monsieur le maire, cela n'est pas correct. Cela dit, je

n'ai jamais demandé que l'on ne respecte pas la loi, Monsieur le maire! Non, vous ne m'avez pas compris, parce que vous ne vouliez pas me comprendre. J'ai demandé que l'on respecte la loi. (*Brouhaha sur les bancs de l'Alternative.*) Justement, Mesdames et Messieurs qui faites tant de bruit, vous ne connaissez pas la loi sur la circulation routière, qui précise bien que le genre de mesures concernées ici doivent être prises avec un effet préventif et que vous devez respecter cet aspect de la prévention.

Mon intervention, Monsieur le maire, ne vous demandait pas de ne pas respecter la loi, mais précisément de la respecter, ce que vous ne faites pas. Que des personnes aient reçu une amende le soir de ce gala, je m'en fiche! Ce n'est pas mon cas, parce que je respectais la loi. Mais je vous dis que, d'une manière générale, vous ne respectez pas la loi et que vous ne la faites pas respecter.

Vous essayez de détourner mes propos en «corner», comme au football, car je vous ai posé une question précise, Monsieur le maire, à laquelle vous n'avez pas répondu. Je la répète ici, parce que je souhaite que tous les téléspectateurs et tous les citoyens genevois aient la réponse. Je vous demande, Monsieur le maire, si vous avez des quotas et si vous les imposez aux agents municipaux chargés de les faire respecter. Dites-moi clairement que vous n'avez pas de quotas, ou que vous en faites appliquer. Quant à moi, je pense que vous en avez, et vous le savez très bien, de façon à encaisser les montants prévus par vos rubriques budgétaires. Le fait que vous vouliez les faire respecter, alors que, comme l'a dit M. Maudet, vous n'en avez légalement pas le droit, rend toute son importance à cette motion. Voilà, Monsieur le maire, ce à quoi vous devez répondre, au lieu d'essayer de botter en touche pour faire ce que j'appellerais de la basse politique politicienne. Je ne savais pas que vous étiez tombé si bas.

Le président. Les débats devenant stériles et étant donné qu'il y a encore neuf orateurs inscrits, nous allons clore notre séance ici pour reprendre ce débat en janvier. Avant de lever la séance, je vous annonce de nouveaux objets qui ont été déposés.

12. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-76: «Soutien aux associations et artistes installés dans l'ancienne usine Kugler». Cette pétition est renvoyée à la commission des pétitions.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et résolutions suivantes:

- M-340, de *M^{me} Monique Cahannes*, *MM. Olivier Coste* et *Roman Juon*: «Parc Prévost-Martin»;
- M-341, de *MM. Alain Marquet* et *Jean-Pascal Perler*: «Pour la désimperméabilisation des surfaces dotées de revêtements imperméables (asphalte, béton, etc.)»;
- R-50, de *MM. Olivier Coste*, *Jacques Mino*, *Damien Sidler* et *M^{me} Marie-France Spielmann*: «Une solution pour les associations occupant l'ancienne usine Kugler»;
- R-51, de *MM. Olivier Coste*, *Alain Marquet*, *Bernard Paillard*, *M^{mes} Monique Cahannes* et *Marie-France Spielmann*: «Notre argent sale sur leurs plages: plus jamais ça!»;
- R-52, de *M^{mes} Michèle Ducret*, *Hélène Ecuyer*, *Annina Pfund*, *Bérengère Rosset*, *MM. Alain Gallet*, *Jacques Mino* et *Robert Pattaroni*: «Pour la création d'un groupe de travail ad hoc Agenda 21».

14. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- I-90, de *M. Michel Ducret*: «Insalubrité des toilettes des Halles de Rive»;
- I-91, de *M. Pierre Maudet*: «1^{er} juin 2003: état de siège ou état de grâce en Ville de Genève?»

15. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-91, de *M. Michel Ducret*: «Marché des Pâquis: les pieds dans l'eau?»;
- QE-92, de *M. Roberto Broggin*: «Abaissement des trottoirs: encore quelques centimètres»;
- QE-93, de *M. Roberto Broggin*: «Les privilèges de la rue de la Tour-de-Boël».

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3490
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3490
3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Gérard Deshusses, Sami Kanaan, M ^{mes} Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno, renvoyé en commission le 26 janvier 2002, intitulé: «Règlement du Conseil municipal: pour une organisation efficace des rapports de commission» (PA-16 A). Troisième débat	3490
4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Gérard Deshusses, Sami Kanaan, M ^{mes} Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno, renvoyé en commission le 26 janvier 2002, intitulé: «Règlement du Conseil municipal: pour une transparence des liens d'intérêts du Conseil municipal» (PA-17 A). Troisième débat	3492
5. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Appartements «sans clause sociale»: une nouvelle politique du logement social de la Gérance immobilière municipale?» (P-37 A)	3493
6. Projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet et Jean-Marc Froidevaux: «Respect de la légalité en matière de recours dans l'adjudication des marchés publics» (PA-29)	3515
7. Motion de M. Roman Juon, M ^{mes} Sandrine Salerno, Annina Pfund, MM. Roger Deneys, Olivier Coste, M ^{me} Nicole Bobillier, MM. Daniel Sormanni, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Gérard Deshusses, René Grand et M ^{me} Mélissa Rebetz: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture (bis)» (M-313)	3520

8. Motion de MM. Jacques Mino, Jacques François, Patrice Zurcher, Bruno Martinelli, Christian Zaugg, Bernard Paillard, Daniel Künzi, M ^{mes} Marie Vanek et Ruth Lanz: «Etudier l'opportunité de réaliser un nouveau Musée d'ethnographie dans les bâtiments de l'arsenal» (M-316).....	3530
9. Motion de MM. Christian Zaugg, Alain Gallet, Gérard Deshusses, Alain-Georges Sandoz, Michel Ducret, M ^{mes} Alexandra Rys et Sophie Fischer: «Impact du projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) sur la ville de Genève» (M-317)	3545
10. Motion de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, Guy Dossan, René Winet, Bernard Lescaze, M ^{mes} Michèle Ducret et Catherine Hämmerli-Lang: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires» (M-319).....	3554
11. Motion de MM. Pierre Maudet, Bernard Lescaze, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Pierre Oberholzer et Didier Bonny: « <i>Nulla poena sine crimine, nullum crimen sine lege!</i> (amendes inscrites au budget)» (M-320).....	3559
12. Pétitions	3565
13. Propositions des conseillers municipaux	3566
14. Interpellations	3566
15. Questions écrites	3566

La mémorialiste:
Marguerite Conus